

de la Drôme Provençale

Cercle Généalogique



La Lettre

DANS CE NUMERO :

- L'assemblée générale du CGDP
- Victorine Venouil, une sage-femme ordinaire
- Une pierre précieuse en héritage
- Vesc, remarques sur le dénombrement de 1851
- Des mariages bien compliqués



Sommaire

- 2 Mot du Président
- 3 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle
- 7 Assemblée générale du CGDP
- 11 Nouveautés de la bibliothèque
Coin des trouvailles
- 12 Actes de Drômois aux AD07
- 14 Victorine Venouil, sage-femme ordinaire !
- 19 Hériter n'est pas aisé !
- 21 Une pierre précieuse en héritage
- 23 Vesc, remarques sur le dénombrement de 1851
- 27 Des mariages bien compliqués !
- 29 La Forêt de Saoû, propriété des Saoûniens ?
- 30 Edito du Flash n° 245 et 246 de la FFG
- 31 La Boutique du CGDP

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

*Date limite pour envoyer vos articles pour le
prochain numéro :*

5 mai 2018

Bonjour à toutes et tous,

Vous avez été au rendez-vous pour l'AG début janvier et tout le bureau du CGDP vous remercie de votre présence et de votre intérêt renouvelé pour les activités de l'association.

Comme vous le savez, la démission de Sandy ANDRIANT, vice-président et webmaster du site (et tout ce que cela implique), a bouleversé notre organisation informatique. De ce fait, il m'a paru plus sage de stopper pour l'instant la mise à jour des fichiers tel que Migrants, Registres matricules, Protestants... Mais cela ne veut pas dire que vous ne devez plus nous envoyer vos fichiers, ils seront temporairement stockés avant d'intégrer la base de données.

Comme toujours en début d'année, des bonnes volontés se sont fait connaître. J'espère qu'elles se joindront à nos efforts pour continuer à faire vivre le Cercle.

Il me faut maintenant taper sur les « mauvais » élèves ! Pourquoi certains adhérents ont-ils « oublié » de joindre - qui une enveloppe, qui une enveloppe timbrée - s'ils désiraient un reçu fiscal ou leur carte d'adhérent. Ce qui peut faire sourire pour une adhésion, ne prête plus à rire quand les omissions sont trop nombreuses. De grâce, vous aimez la généalogie : elle demande de la rigueur et de la précision, je ne peux pas croire que vous soyez aussi distraits ! Tout ceci pour vous dire que l'année prochaine, nous n'enverrons plus la carte d'adhérent et/ou le reçu fiscal si rien n'est joint à votre adhésion.

Pour la rencontre généalogique du printemps, le CGDP vous invite à Saint-Pantaléon-les-Vignes, riante commune du sud de la Drôme provençale. Vous trouverez le programme de la journée et le bulletin d'inscription au repas, glissés dans votre revue. Je forme le souhait de vous y rencontrer tous très bientôt.

Bonne lecture !

Guy VENTURINI

Auteurs des articles

Marie-Claire DEBOUVERIE
Christine GARAUD
Jean-Claude GAUTIER
Pierre GOUDON
Jean-Claude MÈGE-BASTET
Jean-Paul MÉTAILLER
Richard TROOST
Guy VENTURINI

Consignes

**Pour transmettre vos articles
à insérer dans La Lettre :**

Envoyer vos articles avant la date limite
par courrier (au CGDP) ou par mail :

lalettreducgdp@genea26provence.com

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (éviter les colonnes, les retraits).

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies...) en format : PDF, JPEG, TIF...

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter et ne pas oublier de citer vos sources. Merci à l'avance !

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Présentation du Cercle

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.

Nos services et activités

Recherche de patronyme en Drôme provençale:

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée
+ frais d'envoi

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et des tables décennales

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés afin d'obtenir une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms des registres paroissiaux, puis gravure sur CD-Rom

Consultation, lors de nos permanences et de nos journées des adhérents :

de nos relevés

(manuscrits ou informatisés),

des actes numérisés

des communes de la Drôme Provençale,

des registres de notaires

(liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site)

Possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque
lors de nos permanences

Initiation à la généalogie et à la paléographie :
cours, conférences, conseils,
documentation

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux journées des adhérents par an
pour se découvrir sans cesse
de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès
ou manifestations organisés
par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations
de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle »
trimestrielle assurant la liaison
entre les adhérents

Echange de revues
avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances,
démarches diverses



Permanences



Entrée Saint Martin



Vue générale Saint Martin



Journée des adhérents



Salle de permanence

Tous les mardis de 10 à 17 heures
Permanences du samedi
au Cercle de 10 à 17 heures (cf. page 5)

Adresse
Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue St Martin – 26200 Montélimar
3^e étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Contacts

Webmaster du site Internet
webmaster@genea26provence.com

Webmaster de la page Facebook
Nadine MARCEL
facebook.com/cgdp.genealogiste

Webmaster des Forums
CGDP
webmaster@genea26provence.com
CGMP
cgmp@genea26provence.com

Adresse électronique du CGDP
cgdp@genea26provence.com

Contact généabank
cgdp_geneabank@orange.fr

Rédacteurs en chef de la Lettre
Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE
lalettredugdp@genea26provence.com

Téléphone
Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Guy VENTURINI
Président
06 11 33 66 08

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre **Généalogique du Midi Provence**.

Le C.G.M.P. est membre de
la **Fédération Française de Généalogie (FFG)**

Conseil d'administration

LE BUREAU

Président
Guy VENTURINI

Vice-président
Yves DEBOUVERIE

Secrétaires
Mireille BERARD-PREL
Marilou SIMIAND

Trésorière
Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint
Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Alain AUBERT
Marie-Claire DEBOUVERIE
Pierre GOUDON
Marie-Thérèse LAUZIER
Guillaume MARCEL
Marylène MARCEL-PONTHIER

MEMBRE D'HONNEUR

Odette BLANC

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 28 €
Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au C.G.M.P. et à la F.F.G.

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations

209, boulevard du Temps-Perdu

04100 MANOSQUE

Tous les samedis du mois de 14h à 18h

jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr

Site : www.genea04.fr

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

19, rue de France

05000 GAP

Vendredi de 14h30 à 18h30

postmaster@agha.fr site : www.agha.fr

06

CEGAMA

Maison des Associations

06330 ROQUEFORT-LES-PINS

contact@cegama.org site : www.cegama.org

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Siège administratif :

194, rue Abbé de l'Épée

13005 MARSEILLE

Permanence : lundi de 14h à 19h

agbdr@wanadoo.fr site : www.ag13.org

Aix-en-Provence

Le Ligoures

Place Romée de Villeneuve

Vendredi de 14h à 20h

Allauch Château-Gombert

Foyer des Anciens

Le Logis Neuf

2^e et 4^e jeudis du mois, de 14h à 17h30

Aubagne

24 rue Jeu de Ballon

2^e et 4^e vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf-les-Martigues

Place Bellot

2^e et 4^e mardis du mois de 18h à 19h30

Eyguières

Centre culturel

Rue Bel-Air

La Ciotat

Archives communales Mairie

1^{er} et 2^e mercredis du mois de 14h à 17h30

Port-de-Bouc

Centre Elsa Triolet

Jeudi de 15h à 19h30 et le 1^{er} samedi du mois de 13h30 à 18h30

Salon-de-Provence

Maison de la Vie associative

Rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)

2^e jeudi du mois de 14h30 à 18h00

(avec cours de paléographie)

Venelles

Le Triboulet

Impasse La Roberte

3^e samedi du mois de 14h à 19h

20

Recherche sur l'Histoire des Famille Corses (RHFC)

Maison de la Corse

69, rue Sylvabelle

13006 MARSEILLE

Tous les lundis de 14h30 à 17h

rhfc.corsica@gmail.com

Site : www.genealogie-rhfc.fr

83

Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes

298, av. du Parc des Myrtes

83700 SAINT-RAPHAEL

2^e jeudi et 4^e samedi de 14h30 à 17h30

cgenea83@free.fr

Site : cgenea83.free.fr

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard

31 ter, avenue de la Trillade

84000 AVIGNON

Mercredi (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et dernier samedi du mois 14h à 18h

courriel.cgvacluse@gmail.com

Site : www.cgvacluse.org

Antenne de Bonnieux

1^{er} et 3^e jeudis du mois : généalogie et informatique

2^e et 4^e samedis du mois : généalogie

Un vendredi par mois (dates à définir)



Un Forum pour les adhérents du CGMP :

c-g-m-p@yahoogroupes.fr

Vie du Cercle

Attention !

Les permanences du samedi se tiendront les : 7 avril, 5 mai, 2 juin, 1 septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1 décembre 2018 (pas de permanence du samedi en juillet et en août)

La 1^{re} Journée des Adhérents aura lieu le 8 avril à Saint-Pantaléon-les-Vignes et la 2^e, le 18 novembre à Montélimar

Repas de Noël des bénévoles du cercle

Les bénévoles du cercle se sont réunis début décembre pour partager un repas convivial, fêtant ainsi la fin de l'année. C'est une belle tradition qui se perpétue !



Merci, Sandy !



Après de nombreuses années, **Sandy ANDRIANT** a pris la décision de quitter le CGDP pour voguer vers d'autres cieux. Avant son départ, l'équipe de bénévoles a tenu à le remercier pour tout ce qu'il avait apporté au cercle par ses compétences, mais aussi par ses valeurs humaines.

Grâce à son travail acharné, il a permis, entre autres, le maintien chaque année des cours de généalogie et de paléographie, la création du nouveau site Web et du forum, la gestion des relevés avec des logiciels plus performants et plus sécurisés, l'échange de savoirs et d'expériences avec d'autres associations généalogiques... De plus, il a toujours été très disponible et toujours prompt à répondre à chaque demande individuelle.

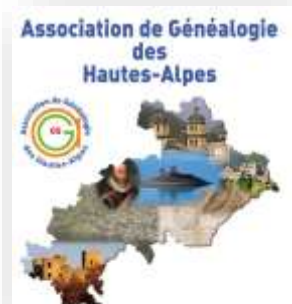
Respectueuse de sa décision, l'équipe ne peut que regretter son départ !

Participation du CGDP aux manifestations de 2018

- Du 15 au 17 mars 2018, IV^e salon de généalogie de Paris (XV^e)
- Les 16 et 17 juillet 2018, rencontres généalogiques du Cantal à LAROQUEBROU
- Août 2018, III^e salon de généalogie de la Lozère à Mende (48)
- Août 2018, congrès annuel de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche (SAGA)
- Les 29 et 30 septembre 2018, forum de généalogie de la Corrèze à Brives (19)
- Octobre 2018, forum annuel d'Etudes Généalogiques Drôme Association (EGDA)

Journées Régionales du CGMP à Gap les 13 et 14 octobre 2018

Les Journées régionales du CGMP auront lieu à Gap les 13 et 14 octobre de cette année. C'est l'AGHA, association généalogique des Hautes-Alpes basée à Gap qui accueillera l'ensemble des participants.



Exposition du CGDP 2018

L'exposition du cercle aura lieu du 23 au 30 novembre 2018 au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville.

L'équipe propose le thème suivant : "**Les arts en Drôme provençale**".

Il s'agit de mettre en valeur les nombreux artistes de la Drôme ayant créé des œuvres dans les domaines de la musique, de la peinture, de la sculpture, de l'écriture, mais aussi dans l'art sacré, dans la taille de la pierre, dans les arts décoratifs...

Les personnes intéressées pour proposer de la documentation peuvent se faire connaître en envoyant un mail au cercle (cgdp@genea26provence.com) ou en téléphonant à la permanence du mardi (04 75 51 22 03).



Joseph Leyraud,
portrait de M^{me} de Scultfort

Avis de recherche !

L'équipe de l'exposition CGDP 2018 **recherche la généalogie de l'écrivain René BARJAVEL**, né à Nyons en 1911. Un adhérent a fait cette généalogie il y a plusieurs années, mais qui ? Si l'un d'entre vous a cette généalogie dans ses archives, qu'il ou elle n'hésite pas à prendre contact avec l'équipe par téléphone lors de la permanence du mardi (04 75 51 22 03) ou par mail : cgdp@genea26provence.com. Merci à l'avance !

Grand Salon de la Généalogie Paris XV^e

La quatrième édition du grand **Salon de généalogie grand public**, organisée à la Mairie du XV^e arrondissement avec Archives & Culture et le partenariat communication de Geneanet, se tiendra les 15 (14 h à 20 h), 16 (10 h à 19 h) et 17 (10 h à 17 h) mars 2018.

GRAND SALON
de la **GÉNÉALOGIE**

RETROUVEZ L'HISTOIRE DE VOTRE FAMILLE

LES 15, 16 ET 17 MARS 2018

JEUDI 15 MARS de 14h à 20h
VENDREDI 16 MARS de 10h à 19h
SAMEDI 17 MARS de 10h à 17h

Avec huit conférences :

- LES PHOTOS DE FAMILLE DES DOUVAITS D'IVER
jeudi 15 mars 14h
- EXPLORER LES ARCHIVES DIPLOMATIQUES
jeudi 15 mars 16h
- RETRACER DES GÉNÉALOGES ANTILLAISES
jeudi 15 mars 18h
- RETRouver NOS COUSINS QUÉBÉCOIS
jeudi 15 mars 19h
- RETRouver LES ARCHIVES SUR LES RÉSISTANTS VICTIMES CIVILES 1940-1945
jeudi 15 mars 19h
- COMMENT PRÉSENTER SA GÉNÉALOGIE ?
jeudi 15 mars 19h
- UTILISER LE SITE FILAE.COM
jeudi 15 mars 19h
- UTILISER LE SITE DE GÉNÉALOGIE GENEANET.ORG
jeudi 15 mars 19h
- REMISE DES PRIX LITTÉRAIRES 2018
jeudi 17 mars 10h

MAIRIE DU 15^e
Renseignements au : 01 48 29 59 39
ou sur www.salondesgénéalogie.com
ou www.mairie15-paris.fr

Mairie ouverte de 10h à 18h
Associations Les Amis et le Cercle de la Généalogie de Paris

Partenaires : **Geneanet**, **MAIRIE DU 15**, **Archives & Culture**, **Filae.com**, **Geneanet**, **MAIRIE DU 15**

Les conférences prévues au cours de ces trois jours sont :

Jeudi 15 mars 2018

- 15h30 – *Uniformes et décorations à travers les photos de famille*, par Éric Labayle
- 17h – *Explorer les archives diplomatiques*, par Isabelle Nathan et par Grégoire Eldin
- 18h30 – *Retracer des généalogies antillaises*, par Emmanuel Gordien

Vendredi 16 mars 2018

- 12h – *Retrouver nos cousins québécois*, par Marcel Fournier
- 14h – *Retrouver les archives sur les résistants victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale*, par Thomas Fontaine et Henri Dropsy
- 17h – *Comment présenter sa généalogie ?* par Alain Rouault
- 18h – *Utiliser Filae.com* par Laurent Fordant

Samedi 17 mars 2018

- 14h – Remise des trois prix par le maire du XV^e, Philippe Goujon
- 15h – *Utiliser Geneanet.org*, par Benoît de Maigret

Assemblée générale du 13 janvier 2018

Guy VENTURINI, président du CGDP, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes :

- Madame Eliane BEGUOIN, vice présidente de la Fédération Française de Généalogie,
- Monsieur Jean-Marie DELLI-PAOLI, président du Centre de Généalogie Midi Provence,
- Madame ASTIER, conseillère municipale, représentante de la mairie.

Les remerciements vont à la municipalité pour son aide précieuse, autant financière que logistique, aux médias qui transmettent les informations concernant nos manifestations, les cours et les événements divers. Les remerciements s'adressent à tous les bénévoles qui viennent numériser, classer, informatiser, aider au local ou lors de nos déplacements mais aussi à tous ceux qui relèvent des copies de registre chez eux, bien loin de Montélimar.

Une pensée toute particulière pour notre ami André BOUSQUET, membre du Conseil d'Administration, décédé en août 2017.

BILAN MORAL

Les adhésions

Le cercle compte 297 adhérents dont 258 avec cotisation FFG-CGMP.

Nos travaux d'informatisation et de numérisation en 2017

Numérisation et indexation d'un CD pour la commune de Clionsclat et numérisation de 3 communes en attente d'indexation. Depuis 2007, les relevés de 225 communes ont été terminés en TD et en NMD, pour un total cumulé de 92 529 lignes.

En ce qui concerne les relevés des notaires, quelques fichiers correspondant à un registre sont arrivés de temps en temps mais ils restent en attente du fait de la révision des fichiers BMS avec identification des protestants. Seulement 3 personnes saisissent les données informatiques, c'est peu. Il est possible de faire ce travail chez soi grâce à Internet et un tableur tout prêt. Nous lançons un nouvel appel aux bonnes volontés.

Forum CGDP

Le forum est visité par 234 membres du CGDP, 1164 messages en 2017, ce qui représente 3 messages quotidiens, 22 messages hebdomadaires, 97 messages mensuels. Afin d'éviter les questions en cascade pour une même famille, Sandy ANDRIANT a essayé de fournir en une fois toute la fratrie.

Forum CGMP

En 2017, le forum a été visité par 341 membres avec une moyenne de 3 messages par jour. Les nouveaux membres du CGDP ont été inscrits d'office aux deux forums. Les anciens qui souhaitent participer au forum du CGMP peuvent en faire la demande à tout moment.

Cours du CGDP

Les cours donnés par Sandy ANDRIANT fonctionnent en année scolaire, au rythme de un par mois. Vingt élèves sont inscrits au cours de **paléographie**, ils se répartissent en deux groupes : débutants et confirmés. Le premier cours a eu lieu le 3 octobre 2017. Quatre adhérents sont inscrits aux cours **d'initiation à la généalogie**, ces cours ont débuté le 14 novembre 2017.

Site

Pour les anciens numéros de « **la Lettre** », du numéro 1 à 92, la mise en ligne est terminée. Les relevés, BMS et NMD, sont, à ce jour, en totalité sur GENEABANK.

Facebook

La fréquentation de la page **Facebook** a encore augmenté cette année, mais nous manquons, hélas, de contenus pour en faire une page vraiment attractive. Nous vous rappelons que le but de cette page est de partager toutes sortes d'informations ayant un rapport avec la Drôme provençale, la généalogie, l'histoire ou encore les manifestations locales. Les idées de sorties culturelles, programmes de conférences, articles sur la vie de nos ancêtres, photos de villages de la Drôme provençale, publications, cartes postales etc. Donc n'hésitez pas à visiter cette page, commenter ses articles et surtout à nous transmettre vos informations, photos ou idées que nous partagerons pour le profit de tous.



Commission « Généalogie à l'école »

La commission a été créée le 27 septembre 2016 et, après trois mois de démarches administratives, l'élaboration d'un projet pédagogique par une professeure des écoles et l'obtention d'une habilitation officielle par le rectorat pour Françoise VERNEDE, Maayan BAUVET et Guy VENTURINI, trois interventions ont eu lieu dans l'école de Grangeneuve de Montélimar avec des élèves de CE1, CE2, CM1. Lors de ces interventions, la généalogie a été présentée à l'aide d'un diaporama et de divers documents ainsi que des arbres généalogiques, le tout sous forme ludique. Le ressenti de ces journées (8 heures d'animation pour 128 élèves) a été globalement positif de la part de la directrice et des professeures avec une bonne participation des élèves. Nous avons proposé le projet à l'Inspection Départementale de l'Education Nationale mais, à ce jour, nous n'avons pas reçu l'agrément pour d'autres écoles de la Drôme provençale.

Les permanences

Comme auparavant elles se sont tenues de 10 heures à 17 heures tous les mardis et le premier samedi de chaque mois y compris pendant la période estivale.

Journées de généalogie

Première journée à Cliousclat le 9 avril 2017 en partenariat avec la mairie et complétée par l'exposition « **La santé de 1800 à 1920** » ainsi que par une exposition sur les familles de Cliousclat. **Deuxième journée** à Montélimar le 12 novembre 2017 à l'Espace Saint-Martin.

L'exposition annuelle

L'exposition « **Justice de l'ancien régime à 1920** » dans le salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Montélimar a eu lieu du 7 au 12 novembre 2017. Malgré le froid et la pluie, l'exposition a été un succès : 100 personnes ont assisté au vernissage puis la fréquentation s'est maintenue avec 150 visiteurs. Au final, 41 fascicules divers ont été vendus dont 24 de l'exposition présentée. Ce fascicule de 180 pages « Justice de l'Ancien Régime à 1920 » est en vente dans nos locaux au prix de 25€. Les panneaux de l'exposition sont maintenant installés dans la salle de réunion de nos locaux où ils resteront visibles, les jours de permanence, jusqu'à la prochaine exposition en novembre 2018. Nous prêtons les panneaux des anciennes expositions aux associations qui le demandent.

Divers congrès ou rencontres généalogiques

Durant l'année 2017, nous avons participé aux congrès suivants :

- **18 et 19 mars**, XVI^e Rencontres Généalogiques et Historiques de MAUGUIO (34)
- **19 et 21 mai**, participation à l'exposition organisée par l'Office National des Anciens Combattants et la mairie de La Bégude de Mazenc (26)
- **8 juillet**, journée de généalogie à Aspres sur Buech (05)
- **30 juillet**, 2^e salon de Généalogie à Mende (48)
- **3 août**, congrès annuel de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche (SAGA) à La Voulte sur Rhône (07)
- **1^{er} octobre**, forum annuel des Etudes Généalogiques Drôme Association (EGDA) à Valence (26).

La Lettre trimestrielle du CGDP

La Lettre est imprimée par la mairie de Montélimar à 400 exemplaires. Elle est adressée à chaque adhérent, aux associations et cercles généalogiques correspondants, aux personnalités et institutions locales. Nous avons noté un effort des adhérents qui ont écrit de nombreux articles pour les dernières brochures, qu'ils en soient remerciés. La Lettre est expédiée en PDF aux membres résidant à l'étranger pour éviter le surcoût tarifaire, puisque le tarif préférentiel de l'envoi groupé ne s'applique pas pour l'étranger.

Provence Généalogie

Cette publication trimestrielle informe des activités du CGMP (Centre de Généalogie Provence Méditerranée) et fait le lien entre toutes les associations adhérentes. On y trouve les rubriques suivantes qui concernent toute la Provence : questions réponses, nos ancêtres, la vie autrefois, personnages illustres, tous cousins, nouvelles et ressources, droits et outils, paléographie, courrier des lecteurs, à lire, la revue des revues. Actuellement le nombre des abonnés n'est pas suffisant pour son maintien à long terme. C'est pour cette raison que nous vous invitons à vous y abonner : tarif métropole 23€ par an ou 45 € pour les autres pays.

VOTE DU RAPPORT MORAL

Contre : 0

abstentions : 0

Pour : unanimité

ELECTION DES REPRESENTANTS CGMP AU CCR

Pour le CCR, les statuts du CGMP imposent 3 représentants du CGDP pour l'année 2018. Françoise VERNEDE et Pierre GOU-DON sont confirmés. Guillaume MARCEL accepte d'être suppléant. Faute de candidat, il manque toujours un titulaire.

ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration sont renouvelables par tiers chaque année. Les sortants de cette année sont : Mireille BERARD PREL, Marie-Claire DEBOUVERIE, Marilou SIMIAND, Yves DEBOUVERIE, Raymond FESCHET et Guy VENTURINI. Tous se représentent.

VOTE POUR L'ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Contre : 0 Absentions : 0 Pour : unanimité

Sandy ANDRIANT présente sa démission du CA. Nous remercions Sandy qui a été le précurseur de notre site internet actuel, remercions-le aussi pour sa participation à assurer les cours de généalogie et de paléographie.

AJOUT DE L'ARTICLE 21 AUX STATUTS

Article 21 : « Le CGDP est membre du Centre de Généalogie Midi Provence (CGMP) au sein duquel il est représenté en fonction du nombre de ses adhérents. Les représentants siègent au Conseil de Coordination Régional (CCR) du CGMP.

Le président du CGDP est membre de droit du CCR. Les représentants au CCR sont élus parmi les membres du CA par le CA lui-même. Leur mandat est de trois ans, renouvelable. Un adhérent du CGDP est élu pour une année renouvelable afin de remplacer, si nécessaire, un membre absent, c'est le suppléant. »

VOTE POUR L'AJOUT DE L'ARTICLE 21

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : unanimité

MODIFICATION DU TARIF D'ADHESION

Pour l'année 2018, il n'est pas prévu d'augmenter le coût de l'adhésion. Les documents ne seront plus adressés par courrier mais par mail en format PDF.

BILAN FINANCIER

Le bilan financier est présenté par la trésorière Françoise VERNEDE. Ce bilan financier a été contrôlé par Geneviève BEGOT.

		Charges 2016	Charges 2017	Recettes 2016	Recettes 2017
2183	Matériel informatique	209,97	129,99		
606	Achats fournitures	4 410,04	4 430,87		
6132 & 6288	Locations & services /Vass	980,00	539,50		
6161	Assurances	792,94	812,06		
6181 & 6230	Achats bibliothèque et abonnements	358,80	167,70		
6256	Déplacements et missions	1 996,43	1 180,95		
6256	déplacement des bénévoles		2750,99		
6257	Réceptions JA et local	4 207,70	3 931,52		
626	Tél Internet et Affranchissement	2 350,70	2 091,27		
6270	Frais service bancaire	83,60	85,59		
6281	Cotisations FFG, CGMP, etc.	1 202,00	1 190,00		
6281	Provence Généalogie à CGMP	966,00	1 035,00		
708	Production totale			2 036,45	1 578,60
7540	Participation des adhérents			2 854,50	2 807,50
7560				6 894,30	7 230,70
7560	Cotisation des adhérents abonnement Provence Généalogie Dons			951,00	1 036,00
7582				1 825,00	140,00
758	Abandon frais déplacement bénévoles				2750,99
7680	Produits financiers			61,83	65,80
778	Subvention ville de Montélimar			3 300,00	3 300,00
	Dépenses	17 558,18	18 345,44		
	Recettes			17 923,08	18 909,59
	Résultats au 31/12/2016 positif				364,90
	Résultats au 31/12/2017 positif				564,15

Geneviève BEGOT explique le travail de contrôle d'un bilan financier et félicite Françoise VERNEDE pour la qualité de son travail de trésorière. Les comptes sont parfaitement clairs.

VOTE POUR LEBILAN FINANCIER

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : unanimité

PROJET FINANCIER PREVISIONNEL

La gestion saine nous permet d'envisager un budget prévisionnel semblable au budget 2017.

PROJETS 2018

ADHERENTS VOLONTAIRES

Le cercle a toujours besoin de nouveaux bénévoles afin de compléter les équipes existantes. Nous renouvelons nos appels pour que des personnes de bonne volonté viennent nous rejoindre. Selon les préférences exprimées, un courrier de contact sera adressé à chacun.

ADHESIONS DE FIN D'ANNEE

Comme en 2017, la gratuité de l'adhésion est maintenue pour les nouveaux membres qui s'inscrivent après le 1^{er} septembre de l'année en cours.

EXPOSITION ANNUELLE

L'équipe « Expo » se réunira le 22 janvier 2018 pour choisir un thème. La date de l'exposition sera fixée en fonction des disponibilités d'une salle dans Montélimar ; le salon d'honneur de la mairie est réservé pour la commémoration de la fin de la Grande Guerre, cette commémoration se déroulera pendant la semaine de novembre traditionnellement prévue pour notre exposition.

PERMANENCES

Les permanences seront assurées tous les mardis et le premier samedi de chaque mois.

JOURNEES DES ADHERENTS

Il y aura deux journées des adhérents : **dimanche 8 avril 2018 à Saint-Pantaléon-les-Vignes** et **dimanche 18 novembre à Montélimar**.

SITE

Suite à la démission de notre webmaster, Sandy ANDRIANT, la mise à jour du site sera momentanément arrêtée. Nous souhaitons que cet arrêt soit le plus court possible pour maintenir le lien entre les adhérents et renouvelons notre appel pour un investissement des personnes bénévoles compétentes.

LA LETTRE TRIMESTRIELLE DU CGDP

A chacun d'entre nous d'apporter des informations pour l'étoffer et faire profiter les autres adhérents de nos découvertes. Vos articles sont à faire parvenir à Marie-Claire DEBOUVERIE.

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS EN 2018

- **Du 15 au 17 mars 2018**, 4^e salon de généalogie de Paris (15^e)
- **Les 16 et 17 juillet 2018**, rencontres généalogiques du Cantal à LAROQUEBROU
- **Août 2018**, 3^e salon de généalogie de la Lozère à Mende (48)
- **Août 2018**, congrès annuel de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche (SAGA)
- **Les 29 et 30 septembre 2018**, forum de généalogie de la Corrèze à Brives (19)
- **Octobre 2018**, forum annuel d'Etudes Généalogiques Drôme Association (EGDA)
- **Les 13 et 14 octobre 2018**, congrès du CGMP à Gap avec thème : la généalogie et l'école

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES INVITEES

Au nom de Monsieur le Maire, Madame Astier salue l'implication des bénévoles qui permet à notre association une bonne continuité dans nos projets. La mairie de Montélimar continuera à soutenir le CGDP en maintenant la subvention annuelle au même niveau que celle de l'année 2017.

Monsieur Delli-Paoli, président du CGMP, rappelle le rapport présenté par Monsieur Thierry CHESTIER, président de la FFG. Toutes les associations constatent des pertes d'adhérents malgré le grand intérêt des personnes pour la généalogie. Cette situation est due à la concurrence déloyale des « commerciaux », sites payants qui, le plus souvent, ont pris leurs renseignements sur les sites des associations de bénévoles. On peut envisager une contre-attaque par une approche de convivialité et une approche économique. Il est possible de s'inspirer du travail réalisé par l'association des Hautes-Alpes en partenariat avec les Archives Départementales.

Le 25^e congrès de généalogie en 2019 se tiendra en Corse du 11 au 13 octobre 2019.

Notre président, Guy VENTURINI, reprend la parole pour remercier l'assistance de sa présence et de son attention. Le partage de la galette des rois termine cette assemblée dans la bonne humeur.

Les nouveautés de la bibliothèque

Espeluche et ses poilus, un village drômois dans la Grande Guerre, Jean Marie Gabus et Bruno Poinas

« Les deux auteurs espeluchois, l'un bibliothécaire bénévole et l'autre archiviste, après de longues recherches dans les archives privées et publiques, communales, départementales et nationales, vous proposent d'aller à la découverte du village et à la rencontre de ceux qui figurent sur le Monument aux Morts, mais aussi de ceux qui ont pu revoir leur village.

Afin de mieux les connaître une fiche consacrée à chacun d'entre eux les présente par leur état civil et leur signalement, et résume leurs états de service militaire.

En 1914, Espeluche compte 470 habitants. Plusieurs dizaines des hommes du village sont mobilisés. Dix-sept sont tués, portés disparus ou meurent des suites de leurs blessures ou de maladies. Soixante-dix reviennent, certains blessés ou malades. »

Il est consultable à la bibliothèque du local et vendu 12 euros en librairie.



Les émeutiers de Montjabron et sept autres récits, Richard TROOST et Christine Garaud, novembre 2017

« Huit récits basés sur des faits réels tirés des archives des XVIII^e et XIX^e siècles de quelques communes. Huit histoires bien différentes qui ont une seule chose en commun : l'intervention d'un juge. A la fin de chaque récit, se trouve une annexe réunissant un arbre généalogique partiel du personnage principal et des annotations. De nombreuses cartes, illustrations et photographies parsèment les textes. Les récits sont romancés mais les personnages principaux ont tous vraiment existé ainsi que la plupart des autres personnages mis en scène. »

La parution de ce livre était annoncée dans la Lettre précédente. Il est maintenant consultable à la bibliothèque du local du CGDP.



Le coin des trouvailles

Denys Breyse signale une migrante drômoise :

Catherine FRANCILLONE, f(a) de Claude et de Marie POMIER, de La Baume de Transit (naissance dans la base CDGP le 27/11/1688)

X 30/9/1728 à Uzès, avec Jean FRIGOULET (GG 19 p. 240/441 sur Brozer archives en ligne du GUG)

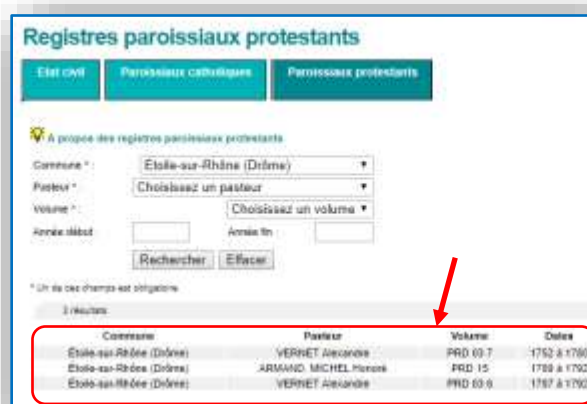
X 6/6/1732 à Vallabrix, avec Antoine DUSSAUD (CM chez M^e SOUSTELLE à St Quentin la Poterie, le 11 mai 1732, 2E35-300 p. 329-330/508) (selon les relevés du GUG)

Les actes protestants de familles drômoises aux ADO7

Alain Lafont nous a signalé la mise en ligne de registres paroissiaux protestants par les Archives départementales de l'Ardèche : des actes concerneraient des Drômois !

En effet, certains registres contiennent des actes de mariages ou de baptêmes de paroissiens drômois. Le formulaire de recherche indique le nom des communes drômoises. Néanmoins, pour trouver les actes concernant les Drômois, il est nécessaire de parcourir l'ensemble du registre, car ils sont noyés dans la masse des actes relatifs aux communes de l'Ardèche. Les pasteurs étant itinérants, les actes ne sont pas classés par commune mais de manière chronologique. Dans un registre de plus de 300 vues, par exemple, très peu d'actes peuvent concerner des familles drômoises.

De plus, pour chaque commune drômoise, il y a plusieurs registres à consulter. La recherche est donc très fastidieuse.



Sur le site, <http://archives.ardeche.fr>, trois tris sont proposés : par commune, par pasteur ou par volume.

Ci-dessous et page suivante, le tableau référence les paroisses dont des actes concernant des Drômois sont contenues dans le registre référencé...

Paroisse	Pasteur	Date	Registre
Clionsclat Livron-sur-Drôme		1787/1792	PRT 01
Loriol-sur-Drôme Nyons		1788/1792	PRT 06
Valence		1787/1790	PRT 07
Loriol-sur-Drôme Romans-sur-Isère Saillans Saint-Rambert d'Albon Valence	CREGUT, GRIMONDET, HOEL, JANVIER, OSTY, VINCENT, SONORI, ACCAURAT, BOURGET, CHEYRON, COTTE	1662/1685	PRP 02 3
Romans-sur-Isère Saillans Saint-Rambert d'Albon Valence	ACCAURAT, BOURGET, CHEYRON, COTTE, CREGUT, GRIMONDET, HOMEL, JANVIER, OSTY, SONORI, VINCENT	1639/1694	PRP 02 4
Loriol	DONNON, Sébastien JULLIEN, Alexandre REBOULET, Pierre REBOULET, DE MEZEAUX	1645/1674	PRP 09 1
	DONNON, Sébastien JULLIEN, Alexandre REBOULET, Pierre REBOULET, DE MEZEAUX	1645/1674	PRP 09 2
	DONNON, Sébastien JULLIEN, Alexandre REBOULET, Pierre REBOULET, DE MEZEAUX	1645/1674	PRP 09 3
Livron-sur-Drôme	Alexandre VERNET	1752/1761	PRD 03 1
Condillac Loriol-sur-Drôme Sauzet	Alexandre VERNET	1761/1765	PRD 03 2
Clionsclat Livron-sur-Drôme Loriol-sur-Drôme Sauzet	Alexandre VERNET	1752/1761	PRD 03 3

Paroisse	Pasteur	Date	Registre
Alex Cliousclat Livron-sur-Drôme Loriol-sur-Drôme Savasse	Alexandre VERNET	1772/1782	PRD 03 4
Cliousclat Loriol-sur-Drôme Mirmande	Alexandre VERNET	1782/1787	PRD 03 5
Cliousclat Livron-sur-Drôme Etoile-sur-Rhône	Alexandre VERNET	1787/1792	PRD 03 6
Aouste-Sur-Sye Cliousclat Combovin Die Etoile-sur-Rhône Livron-sur-Drôme Loriol-sur-Drôme Montvendre Saillans Savasse	Alexandre VERNET	1752/1780	PRD 03 7
Cliousclat Livron-sur-Drôme Loriol-sur-Drôme	Alexandre VERNET	1781/1792	PRD 03 8
Condillac La Motte-Chalencon Livron-sur-Drôme Loriol-sur-Drôme Mirmande Montélimar Saint-Gervais-sur-Roubion	David GERVAIS	1683/1685	PRP 04
Châtillon-en-Diois Livron-sur-Drôme	Pierre PEYROT	1740/1748	PRD 04 1
Le Poët-Laval Livron-sur-Drôme	Pierre PEYROT	1749/1753	PRD 04 2
Livron-sur-Drôme Loriol-sur-Drôme	Pierre PEYROT	1759/1762	PRD 04 4
	Pierre PEYROT	1763/1766	PRD 04 5
Loriol-sur-Drôme	Jean BLACHON, père	1744/1751	PRD 05 1
	Jean BLACHON, père	1751/1756	PRD 05 2
	Jean BLACHON, père	1756/1762	PRD 05 3
Livron-sur-Drôme Loriol-sur-Drôme	SABATIER DE LABATIE	1774/1787	PRD 08
Cliousclat Etoile-sur-Rhône	ARMAND, Honoré MICHEL	1769/1792	PRD 15
Bourg-Lès-Valence Livron-sur-Drôme Loriol-sur-Drôme Portes-Lès-Valence Va- lence	David BLANC, Pierre BRUNIER, DECORBIERE, Isaac HOMEL, Jean POUDREL	1657/1682	PRP 19

Victorine Venouil, sage-femme ordinaire !

Je n'ai toujours pas trouvé comment Victorine Venouil, notre arrière-grand-mère, née à Charols le 7 décembre 1846, avait entrepris une formation de sage-femme à Marseille, commencée en 1870, à 24 ans. Rappelons qu'elle est la fille de François Martin Borne (1812-1862), aubergiste et maréchal-ferrant, et Marie-Victorine Lafond (1827-1888), qu'elle a une sœur Marie-Anais, mère de Georges Berger, boulanger à Charols, et deux frères : Louis Adolphe (1849-1881 à Buenos-Aires) et Henri (1858-?).

Pour cette formation qui durait deux ans, un certificat de moralité établi par le maire de la commune était nécessaire ; nous possédons bien un certificat établi par Antoine Brugier, maire, daté du 11 novembre 1864, mais il est précisé : « *Nous avons délivré le présent certificat pour lui servir de titre de recommandation à Marseille où elle se rend pour prendre le service dans une maison honorable* ». Ce type de certificat accompagnait bon nombre de ruraux quittant leur domicile, mais il ne comprend pas l'attestation de son « savoir écrire et lire ». A-t-elle été encouragée par la famille dans laquelle elle travaillait (milieu médical) ? A-t-elle bénéficié d'une bourse du Conseil général des Bouches-du-Rhône, puisqu'il en avait créé, ou d'une autre aide ? Elle aurait pu en bénéficier, selon son classement d'entrée, puisqu'il y avait un examen, mais toutes ces questions ne peuvent avoir de réponses.

Grâce à René Mounier¹, nous savons qu'en 1848, l'école de Charols accueillait 60 enfants, garçons et filles, et qu'en 1853, la séparation des sexes s'est faite par la construction d'une école des filles. La commune avait donc une longueur d'avance puisqu'il faut attendre la loi du 10 avril 1867, votée grâce à Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique, qui oblige les communes de plus de 500 habitants à créer une école de filles. Victorine y a très certainement effectué toute sa scolarité car nous n'avons pas retrouvé de témoignage de scolarité dans une école privée et le contexte familial ne le permettait certainement pas.



Certificat de recommandation de Victorine

L'école de sages-femmes à Marseille²

Elle a été créée en 1826 pour former les futures sages-femmes du département. En 1864, elle s'installe avec la maternité hospitalière dans le nouvel hôpital de l'Immaculée Conception (aujourd'hui, l'hôpital de la Conception). Elle fait partie de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Marseille.

Les conditions d'admission étaient d'avoir 18 ans et moins de 35 ans. Elles devaient savoir lire et écrire, être de bonne vie et mœurs. Un certificat de moralité était établi par le maire de la commune (cf. plus haut, mais une autre attestation a dû être nécessaire).

Le nombre d'élèves ne dépassait pas la dizaine et celles-ci provenaient de la région (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var et Alpes). Deux questions se posent : pourquoi alors une Drômoise dans cette école ? Victorine a-t-elle bénéficié d'une dérogation particulière ? Il est vrai qu'elle travaillait déjà à Marseille.

Les études duraient deux ans en internat avec une stricte discipline : elles ne pouvaient recevoir au parloir que deux fois par semaine de 13 à 14 heures ; elles ne pouvaient pas sortir plus de six fois au cours de l'année scolaire. Cette vie était proche de celle du couvent et l'on considérait encore que la sage-femme était l'équivalent laïque de la religieuse.

¹ Mounier, René - *Charols en Valdaine* - [Montélimar : l'auteur, DL 2006]

² Tramier Denis, Spithakis Corinne, Serment Henri - *Les maternités publiques. La mère et l'enfant in : Vingt-six siècles de médecine à Marseille-Marseille*, J. Laffitte, 1996

Voir aussi Helie, Anissa. *Les sages-femmes marseillaises : vers un nouveau statut (1826-1945)* in *Provence Historique* 1989 vol.39 n°157 p. 437

L'enseignement portait, en dehors de l'obstétrique, sur les vaccinations, la pratique de la saignée et les plantes utiles. Il était assuré par la maîtresse sage-femme et les chirurgiens-chefs de la maternité. L'un deux, Etienne Villeneuve, a été enseignant de 1831 à 1874. Praticien, enseignant et chercheur, il est l'auteur de nombreuses études. Victorine l'a eu durant toute sa scolarité.

Nous avons gardé son manuel de formation qui est le livre de référence pour des générations de sages-femmes, le Baudelocque, sous différents titres. Le sien s'intitule :

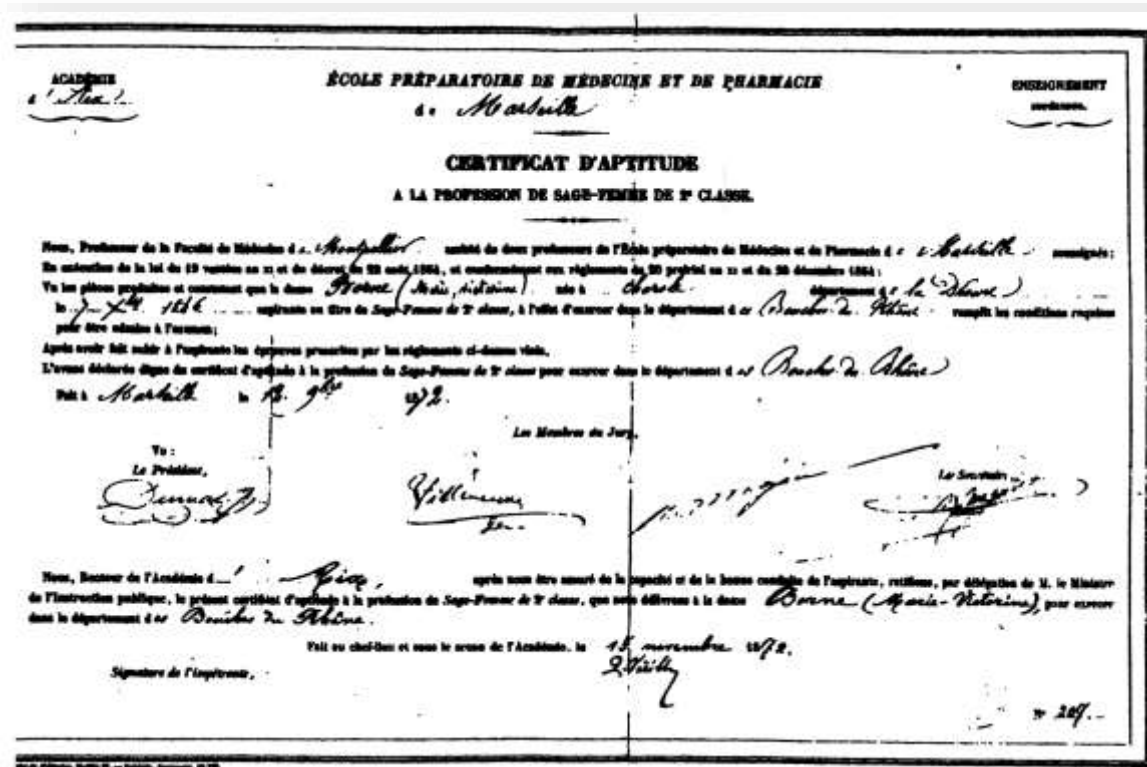
Principes sur l'art d'accouchemens, par demandes et réponses, en faveur des élèves sages-femmes, septième édition, revue, soigneusement corrigée, augmentée et enrichie d'un grand nombre de planches en taille douce, propres à faciliter l'étude... par feu J[ean] L[ouis] Baulelocque - Paris : Germer-Baillièrre, 1838. 17,5 cm, XXXII-XXXV - 516 p, nombreuses planches.

Un autre ouvrage complète le précédent sous la même reliure :

Moreau, F[rançois]-J[oseph] *Manuel des sages-femmes... pour servir de complément aux principes d'accouchements de Baudelocque* - Paris : Germer-Beillièrre, 1839 - VIII-160 p.

Elle possédait également l'exemplaire de :

Joulin, [Désiré-Joseph] - *Traité complet d'accouchements...* - Paris : F. Savy, libraire-éditeur, 1867 - 23,5 cm, XII-1240 p



Certificat d'aptitude à la profession de sage-femme de deuxième classe de Victorine obtenu en 1872

Elle obtient le certificat d'aptitude à la profession de sage-femme de deuxième classe le 12 octobre 1872 délivré par la Faculté de médecine de Montpellier pour exercer dans le département des Bouches-du-Rhône. La première classe donnait la possibilité d'exercer dans toute la France et la deuxième uniquement dans un département.

En l'absence de document de présentation détaillée des cours enseignés, nous nous référons à la thèse de doctorat en histoire contemporaine de Nathalie Sage-Pranchère qui fait le tour de la mise en place de cette nouvelle profession et de l'organisation de sa formation³. Elle note en particulier que les programmes de formation se développent au fil du siècle pour répondre aux attentes croissantes auxquelles les élèves sont confrontées : obstétrique, gynécologie, pédiatrie et puériculture voisinent avec la petite chirurgie et l'herboristerie élémentaire.

³ Sage-Pranchère, Nathalie - « L'École des sages-femmes, les enjeux sociaux de la formation obstétricale en France 1786-1916 », thèse de doctorat en histoire contemporaine, éditée sous le titre : *L'École des sages-femmes. Naissance d'un corps professionnel. 1876-1917*.-Tours : Presses Universitaires François Rabelais, 2017

Deux écoles et deux services d'obstétrique cohabitaient à l'hôpital de la Conception : la maternité hospitalière et la clinique obstétricale (universitaire), mais le choix de travailler en « *libéral* » était celui de la plus grande partie des élèves alors que l'exercice hospitalier était plutôt exceptionnel car peu de femmes, à l'exception des filles-mères et des indigentes, accouchaient à l'hôpital.

Trois ans après l'obtention de son diplôme, elle se marie à Charols le 6 novembre 1875 avec Cyprien Venouil, né à Rochebaudin en 1847, garçon de recettes à la Banque de France de Marseille, après une carrière militaire et une captivité en Allemagne de septembre 1870 à juin 1871. Sa fille unique, Camille, notre grand-mère, naît à Marseille le 4 janvier 1879. Dans cette ville, le couple s'installe dans un quartier relativement récent et en plein développement, proche du centre ville : le quartier Chave (nommé ainsi à partir de 1836).



Village de Charols

Nous possédons sa plaque professionnelle (sans en connaître la date) qui porte « *accoucheuse* » et non « *sage-femme* » ! Ce terme était probablement plus parlant pour sa clientèle que le second. Il est également mentionné sur ses cartes de visite.

Bien entendu, nous ignorons le nombre de naissances qu'elle a pratiquées et donc ses revenus. Comme toutes les sages-femmes de Marseille, elle a dû assurer régulièrement des consultations de femmes enceintes (au septième mois) qui bénéficiaient de l'assistance médicale gratuite assurée par le Bureau de bienfaisance de la ville. Sur la carte délivrée à ces futures mères, il est mentionné (autour de 1900) que

« *les accouchements sont payés en raison de dix francs l'un. Cette rémunération s'applique aux soins nécessités par la mère et l'enfant pendant tout le temps nécessaire* »⁴.

En 1892, elle reçoit un insigne de deuxième classe (!) de la Société Protectrice de l'Enfance de Marseille fondée en 1873 avec comme motif : « *Fréquemment, elle assiste gratuitement les femmes en couches et souvent leur vient en aide de ses deniers personnels* ». Cette société secourt particulièrement la population française et les étrangers indigents, naturalisés depuis un minimum de trois ans !

Signalons la création, en 1886, d'une Association des Sages-Femmes de Marseille. Nous avons retrouvé ses statuts dans une brochure en date de 1903. Celle-ci a pour buts de payer une indemnité aux membres participants malades, d'accorder aux membres participants infirmes et invalides des secours suivant l'état de la caisse, de constituer une caisse de pensions viagères de retraite et enfin de pourvoir aux funérailles décentes des membres participants décédés. Pour être membre participant, il faut justifier d'un diplôme régulier de sage-femme française et n'avoir pas dépassé 40 ans sauf pour les membres fondateurs pour lesquels il n'y a point de limite d'âge. En 1886, Victorine a 40 ans : a-t-elle fait partie des membres fondateurs ?

L'article 19 des statuts de l'association stipule que les membres participants s'engagent à payer une cotisation de deux francs par mois qui leur donne droit à une allocation de douze francs par semaine de maladie pendant trois mois et six francs par semaine à partir du quatrième mois jusqu'à expiration de six mois. Dans l'article 20, les sociétaires auront à verser un droit d'entrée de cinq francs ; celles âgées de moins de vingt ans ne paieront pas.

Enfin un autre article est également à citer : l'article 26 qui indique que la société prenant à sa charge les frais de funérailles à condition que le coût ne dépasse pas soixante-douze francs, les sociétaires sont tenues d'assister aux convois funèbres, sous peine d'une amende de deux francs. Le rôle de cette société en matière d'assurance et de retraite semble donc très important. Il faut la situer dans le contexte des lois sociales, mais nous n'avons aucun détail sur les adhérentes et encore moins de comptes rendus. D'autres structures identiques ont dû exister dans bon nombre de départements.

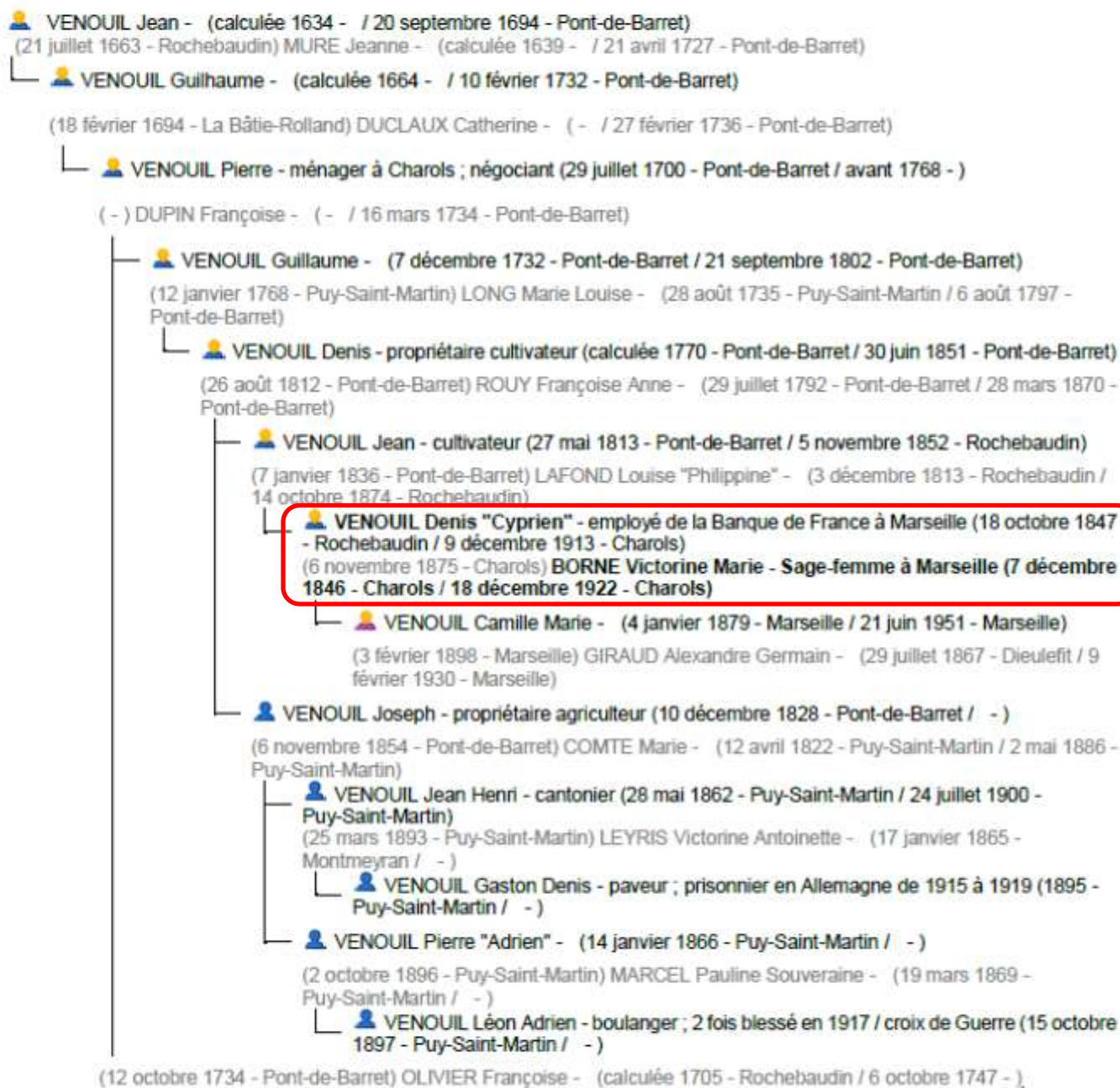
Victorine prend sa retraite en 1906 à soixante ans et bénéficie donc de la pension de l'association. Un petit billet plié, trouvé dans la brochure, est un reçu de sa main qui atteste de « *la somme de vingt-sept francs pour le montant de la pension de retraite que la société m'alloue du 1^{er} avril 1906 au trente et un mai mil neuf cent sept* » (sic). Avec son mari Cyprien, décédé en 1913, elle fait construire à Charols la maison familiale en 1907. Elle y décède le 18 décembre 1922.

Pour la petite histoire, signalons qu'elle a vacciné notre mère en 1912, probablement comme une grande partie de ses petits-enfants, au Bureau d'Hygiène que la ville de Marseille avait créé en 1903 également dans le quartier Chave.

Jean Claude GAUTIER

⁴ Les Bouches-du-Rhône - Encyclopédie départementale - 2^e partie « *Le bilan du XIX^e siècle - Les progrès de la solidarité* » - Chapitre X - Les œuvres d'assistance. Maternité et enfant, 1923

Arbre de descendance de la famille VENOUIL de Pont-de-Barret

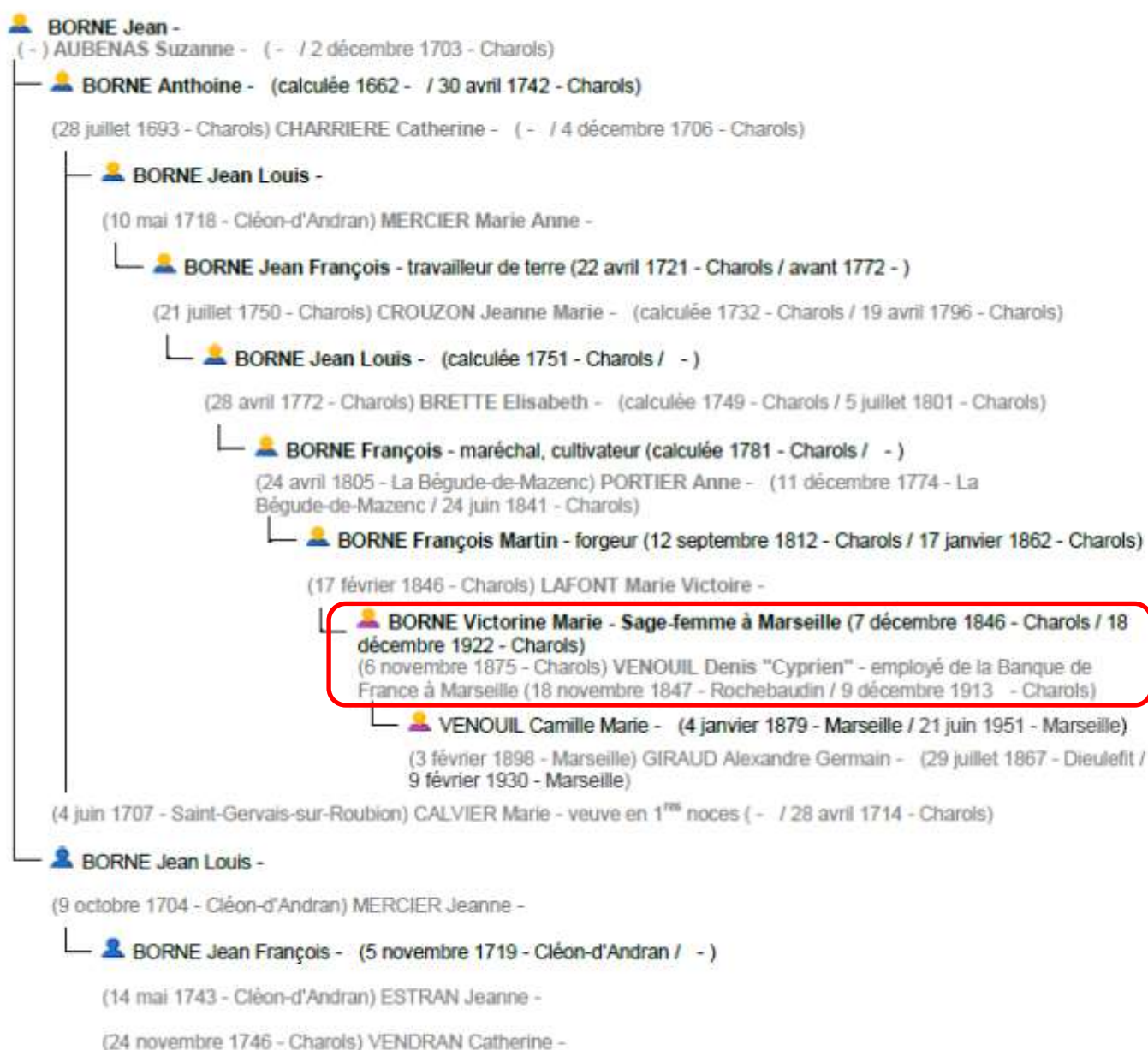


↪ Nombreux enfants...



Pont-de-Barret vers 1900

Arbre de descendance de la famille BORNE de Charols



Le Champ-de-Mars à Charols vers 1900

Hériter n'est pas aisé !



Lettre avec le compte rendu du jugement de 1880

Dans les papiers de famille, se cachent parfois des histoires surprenantes. Deux lettres adressées toutes deux à Xavier Auguste Bœuf originaire de Chantemerle-lès-Grignan et domicilié à Carpentras chez Thérèse Françoise Boyer, sœur Saint-Léon, sa tante, racontent les démêlés de la famille Boyer avec les demoiselles Granier à propos de l'héritage de Jean-Louis Boyer. A en juger par ces lettres, hériter n'est pas toujours chose aisée ! En voici l'histoire !

La maison de Jean-Louis Boyer à Saint-Paul-Trois-Châteaux étant en construction, il s'installe chez les demoiselles Granier où il est logé et nourri. En contrepartie, il participe aux charges du ménage « *en apportant les fruits et revenus de ses terres et en y versant quelque argent*¹ ». Lorsqu'il tombe malade, les demoiselles le soignent. Il dé-

cède à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 5 janvier 1876.

En 1870, Jean-Louis retire de chez son banquier à Marseille « *la somme de soixante mille francs environ* ». Il « *enfoui [avec l'aide de son frère, Frédéric] à un mètre de profondeur dans le sol de l'écurie de son domaine de Pialoux, une somme de trente mille francs en or contenue en deux boîtes de fer blanc*¹ ». En novembre 1874, il retire à nouveau « *une autre somme de vingt-et-un mille francs, se composant de 20 000 francs en or et 1 000 en argent*¹... » qu'il cache « *... dans la remise des D^{les} Granier, sous des tonneaux*¹ ».

Quelque temps plus tard, il déterre une partie de cette somme et la dépose à la banque Astier de Bourg-Saint-Andéol, soit 15 000 francs. Le 2 janvier 1876, il signe devant le notaire Javelas, pour prévenir toute contestation ultérieure, un acte de don manuel en faveur des deux demoiselles Granier concernant des biens mobiliers lui appartenant et déposés dans la maison de celles-ci. Après son décès, la famille affirme qu'il n'y a pas eu d'inventaire de la maison du défunt et que les héritiers se sont « *partagé en famille les quelques bagatelles qu'il y avait chez lui*¹ ». En revanche, un inventaire est établi chez les demoiselles Granier, mais les héritiers n'en retirent « *qu'un lot de billes insolubles*¹ ». Or ce n'est pas tout à fait juste puisqu'un acte de partage et liquidation² daté de 1889 fait référence à un inventaire de tous les biens appartenant au défunt. Cet inventaire a été établi par M^e Javelas notaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux le 12 janvier 1876.

Comme il arrive parfois quand il s'agit d'hériter, les choses se gâtent. En effet, les héritiers de Jean-Louis Boyer sont persuadés que les demoiselles Granier ont capté une partie de leur héritage : des meubles et effets appartenant à Jean-Louis Boyer sont encore chez elles, ainsi qu'une partie des fruits de son domaine. De plus, les héritiers les accusent d'avoir subtilisé la somme de 20 000 francs que Jean-Louis avait cachée dans leur remise sous les tonneaux, ainsi que la somme de 30 000 francs qu'il avait enterrée sur son domaine de Pialoux. Forts de leur droit, ils portent l'affaire en justice !

Un premier procès a lieu à Montélimar en août 1878. Mécontents du résultat, les héritiers font appel. L'affaire est rejugée par la 2^e chambre du tribunal de Grenoble le 9 décembre 1880. Les juges déboutent les héritiers et les condamnent à des dommages et intérêts envers les deux demoiselles Granier.

Dans les attendus du jugement, les juges constatent que la plus grande partie des sommes cachées dans la remise des demoiselles a été déposée par Jean-Louis Boyer à la banque Astier de Bourg-Saint-Andéol, où il est toujours, que les demoiselles n'ont pas eu connaissance de l'argent enterré sur le domaine de Pialoux et que, de plus, ce dernier est trop éloigné de leur domicile pour qu'elles puissent s'y rendre facilement. Tout laisse à penser que c'est Jean-Louis Boyer qui a déterré une des deux boîtes en 1874 et s'est servi de l'argent qu'elle contenait, une des deux boîtes ayant été retrouvée chez lui. Enfin, les demoiselles ont pu prouver que les effets et mobiliers restant chez elles leur ont bien été cédés par Jean-Louis Boyer devant notaire, et qu'elles sont propriétaires des fourrages et de la garance (cf. encadré) déposés sur le domaine de Pialoux de Jean-Louis Boyer et « *provenant de leur domaine assez considérable*¹ ».

Selon Wikipedia, « La garance, ou garance des teinturiers, est une plante de la famille des Rubiacées dont les racines sont utilisées pour leur capacité à teindre les textiles en rouge vif. C'est aussi, par extension, la teinture et la couleur tirées de cette plante. C'était notamment le qualificatif des pantalons d'uniforme de l'infanterie française au début de la Première Guerre mondiale. »



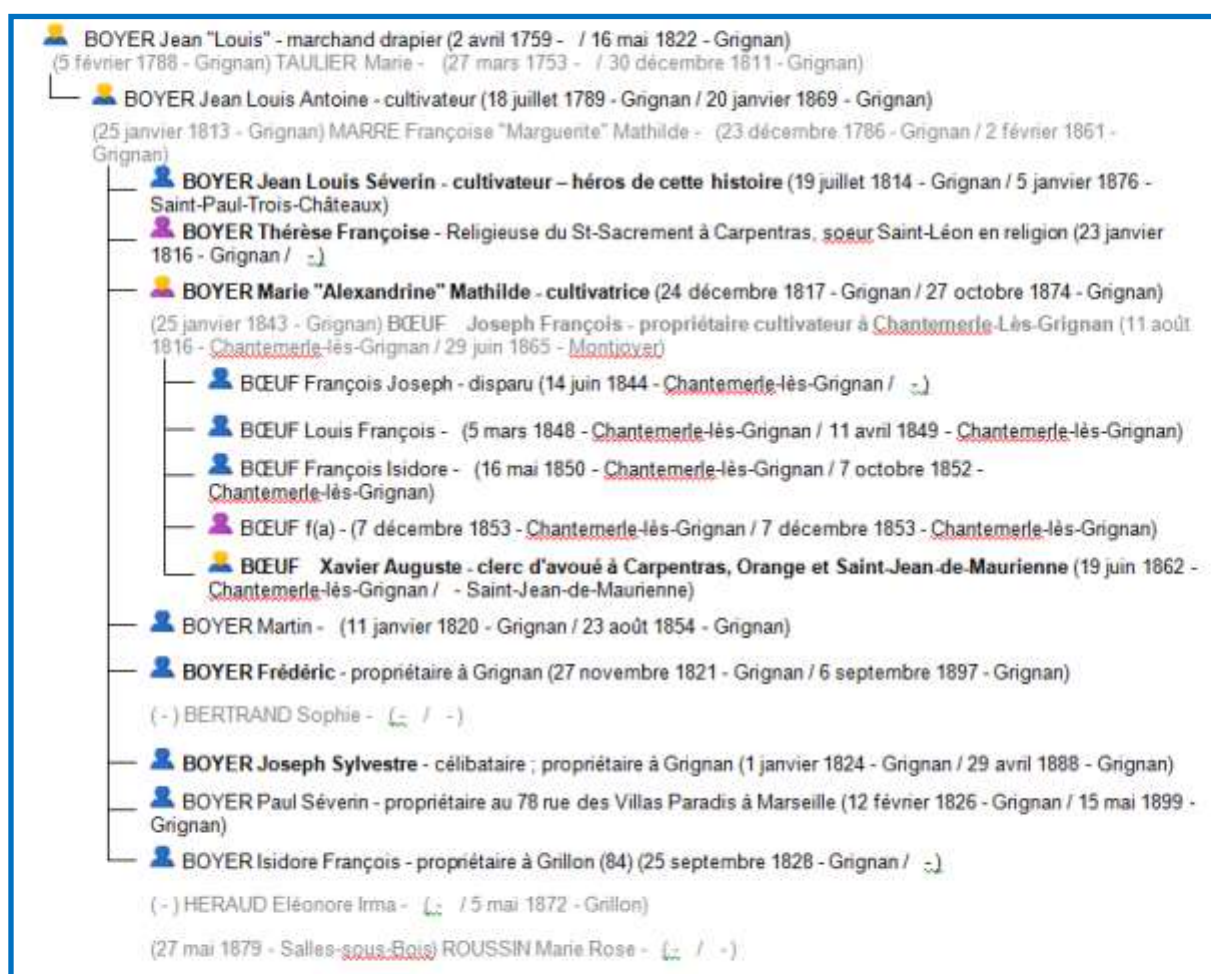
En 1884, l'un des héritiers, J. Boyer, reconnaît dans une lettre envoyée à Carpentras chez son neveu, Xavier Auguste Bœuf, que, suite au procès, les héritiers se sont partagé en famille 10 000 francs or enterrés sur le domaine, environ 10 000 francs déposés à la banque Astier de Bourg et environ 5 000 francs déposés chez J. Besse à Marseille.

Peut-être échaudé par cette mésaventure, il incite son neveu à régler rapidement l'héritage de sa mère et à faire établir devant notaire le partage entre lui et Thérèse Françoise Boyer, sœur Saint-Léon, sa tante, qui représente son frère, ce dernier ayant disparu depuis un bon moment. Mineur au moment du décès de ses parents, un tuteur a géré la succession. J. Boyer l'avertit que les tuteurs ne sont pas toujours bien intentionnés et qu'il est indispensable de s'informer sur ses droits avant toute démarche.

Enfin il le prévient que si Thérèse Françoise Boyer, sœur Saint-Léon, venait à décéder avant le partage, il serait dans l'obligation d'attendre le délai légal de 10 ans (en raison de la disparition de son frère) pour faire établir le partage par la justice, ce qui lui coûterait la totalité de son héritage. Pour appuyer son discours, il fait allusion à sa propre expérience des tribunaux : « Tu es chez un homme d'affaires et ta clientèle te dit rarement comment on sort des procès et plaidoyer¹ ». Mal très certainement pour lui !

Marie-Claire DEBOUVERIE et Pierre GOUDON

Réussir à placer dans l'arbre généalogique les personnages de cette histoire n'as pas été facile pour plusieurs raisons : chaque génération de la famille Boyer voit naître un nommé Jean Louis, les signatures en bas des lettres en sont pas très explicites et les prénoms usuels ne sont pas toujours ceux auxquels on pourrait penser spontanément. L'homme qui écrit une des lettres signe « J. Boyer ». Oncle de Xavier Auguste Bœuf, il pourrait s'agir de Joseph Sylvestre.



¹ Deux lettres de la collection privée de Pierre GOUDON, dont l'une des deux reprenant le compte rendu de l'audience du procès de 1880

² Collection privée de Pierre Goudon

Une pierre précieuse en héritage

p. 1

Donnation en faveur de Sieur
Pierre Chalvet Sieur de
Chamazel advocat en la
Cour /

Lan mil six cens vingt six et le dix neuf
jour de septembre / apres midy / par devant
moy notaire royal d'alpinal d'Orpiere soubzsigné
et des temoingz cy appres només /
constitué personnellement damoiselle Clere
Juran veufve de feu Sieur Francois Abel
d'Orpiere / laquelle de son bon gré
pour elle et les siens hoirs et successeurs
quelconques ...

[suit la liste des personnes présentes]

... .. pour

les bons plaisirs et agreables services
quelle a receu et espere recevoir
a ladvenir de Sieur Pierre Chalvet
sieur de Chamouzel advocat en la
Cour de Parlement de ce pays / son felesain [petit filz]
filz legitime et naturel de damoiselle

p. 2

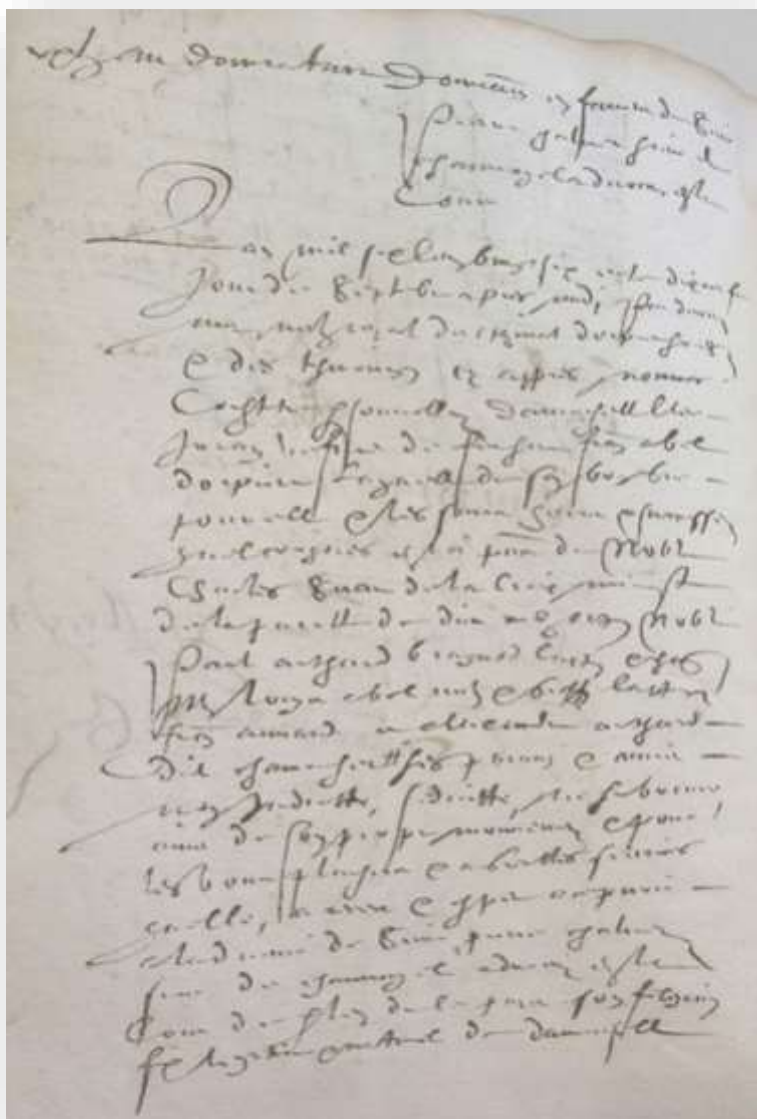
Francoise d'Abel sa filhe / ledit Sieur de Chamouzel
cy present acceptant et humblement remerciant ladicté
Juran son ayeulle maternelle / pour luy et les
siens hoirs et successeurs quelconques / Scavoir
est / une pierre precieuse¹ de la grosseur
dune jaisse² semblable a la prunelle de l'œil /
ayant perpetuel mouvement et faculté
de guerir le mal des yeulx du corps
humain et grandement reluisante da....
lobscurité / laquelle elle a prestée
a Sieur Jean Maigre de ce lieu d'Orpierre,
y a environ dix huict ans / pour sen servir
aux mal des yeulx que Ollimpe
Maigre sa filhe avoit / atteinte de la
petite verolle (variole) a present a vye /
duquel Jehan Maigre elle na peu
reavoir la dicte piare / quelles
demandes et injonctions que souventes fois
il luy en ayt fait / luy disant quelle
sestoit esgarée / pour en poursuivre
la restitution et en jouir comme de
sa chose propre / justement et legitimment
acquise / sen devestissant en tand que
de besoin et en investissant ledit Sieur
Chalvet par le bailh de la plume, a la
maniere accoustumée ...

¹ **Leucophthalmos** : "pierre précieuse dont la figure représente la prunelle de l'oeil, avec le blanc", cf. : Novitius seu dictionarium latino-gallicum, publié par Jacques Rollin, Paris, A l'usage de Mr le dauphin, (1750). Plus ou moins : un onyx ... utilisé en médecine pour les problèmes d'yeux.

² **Jaisse** : en fait le notaire aurait dû écrire « gesse » qui se prononce de la même manière. Et la gesse c'est une légumineuse autrefois très cultivée dans le sud-ouest des Hautes-Alpes et qui donnait des gousses avec des pois dedans. Donc, il faut comprendre : "de la taille d'un pois". Ce qui explique qu'elle ait pu être égarée facilement !

**Donation JURAN-CHALVET, AD 05, 1E 5532-88/90, 19-09-1626,
M^e Abraham Armand, notaire à 05-Orpierre p. 1/2**

*Transcription faite par Marie-Françoise Allouis (le notaire Abraham Armand n'a pas facilité sa tâche) et relue par Jean-Paul Métailler.
Seuls des lettres majuscules ou capitales, des « / » pour la ponctuation et de rares accents ont été ajoutés pour faciliter la lecture. Les abréviations ont été explicitées.*



Tous les généalogistes savent que les actes notariés recèlent des trésors pour compléter leurs arbres généalogiques. Les contrats de mariage, bien sûr, et aussi les testaments fournissent de précieuses informations. Les autres actes notariés sont parfois négligés.

La donation de Clère Juran à son petit-fils, Pierre Chalvet, confirme des parentés sans doute déjà connues du généalogiste qui va la lire. Mais il ne se doute pas qu'il va aussi trouver des informations relatives à de la médecine parallèle, comme on dit de nos jours. Il est en effet question d'une " **Pierre précieuse**" utilisée pour résoudre des problèmes d'yeux. Cette pierre prêtée par Claire Juran (une ancêtre) à Jean Maigre (un autre ancêtre) pour guérir sa fille Olympe Maigre (une ancêtre également) a été égarée par Jean Maigre. Le donataire, Pierre Chalvet, doit en "*poursuivre la restitution et en jouir comme de sa chose propre*".



Onyx

Sans doute, Pierre Chalvet a-t-il pu récupérer cette pierre précieuse. En tous les cas, même si je descends de Clère Juran, la donatrice, et de Olympe et Jean Maigre, à qui la pierre a été prêtée, elle ne m'a pas été transmise par héritage !

Jean-Paul MÉTALLER

Les Contrebandiers

« Les impôts indirects, sous l'ancien régime, étaient perçus par une compagnie financière qu'on nommait les Fermes générales et qui comprenait quarante membres appelés *Fermiers généraux*. Ces impôts très élevés, variables d'une province à l'autre et souvent arbitraires, frappaient les produits du sol, la fabrication et le transport des marchandises, les ventes et les transactions. Les Fermiers et leurs commis que ces impôts enrichissaient d'une façon scandaleuse rendaient encore ces impôts odieux par leur façon vexatoire et tyrannique de les percevoir. Aussi la contrebande se développait-elle chaque jour davantage dans le Dauphiné surtout, pays de frontières, montagnoux et pauvre, où les traditions d'indépendance locale se maintenaient très vives dans l'esprit du peuple.

La contrebande ordinaire portait dans ce pays sur le sel et le tabac, et la contrebande fine sur les étoffes d'origine étrangère, sur les montres et la bijouterie de Genève, sur les livres de piété à l'usage des protestants. Les contrebandiers étaient nombreux. Ils ne lésaient pas les droits du roi qui recevait toujours la redevance annuelle prévue par le bail des Fermes : ils ne portaient atteinte qu'aux Fermiers généraux exécrés. Aussi étaient-ils bien vus par le peuple et par les curés des campagnes.

Ils se divisaient en trois classes : les chefs, les domestiques et les journaliers. Les chefs étaient ceux qui étaient assez riches pour acheter des marchandises, des armes, des chevaux et pour louer des domestiques et des journaliers. Chaque chef était à la tête d'une petite troupe dont tous les individus étaient souvent déguisés, pour ne pas attirer les soupçons, en employés de la Ferme ou en soldats de l'armée régulière. Parmi les chefs, les uns introduisaient dans la province des marchandises prohibées ou imposées et les vendaient directement ; les autres n'étaient que les représentants de riches marchands d'Orange, d'Avignon, de Grenoble et de Lyon, qui se livraient à la contrebande. Quand une expédition était décidée pour l'introduction surtout et la vente en fraude de marchandises dans la province, les chefs nommaient un capitaine auquel ils obéissaient aveuglément : ils réunissaient leurs troupes pour en former des bandes de 25 à 100 hommes. Ces bandes suivaient des chemins et des sentiers qui ne leur étaient indiqués qu'au dernier moment, mais il est certain qu'elles ne traversaient généralement que des pays où leurs chefs avaient des amis et des habitudes.

Les châtiments réservés aux contrebandiers étaient affreux... Les condamnations ordinaires étaient, indépendamment des amendes, le fouet, l'apposition avec le fer chaud d'une fleur de lys sur l'épaule et les galères. Les contrebandiers pris les armes à la main étaient condamnés à la potence ou à la roue. Mais le gouvernement avait beau prendre des mesures, les tribunaux avaient beau se montrer sévères, le nombre de contrebandiers allait toujours en augmentant en Dauphiné surtout où la contrebande devint vers 1754, à l'époque de Mandrin, un véritable mouvement insurrectionnel contre les impôts et contre la façon dont ils étaient perçus. »



Vieux Ecrits, Anfos Martin, 1928, Imp. Journal de Montélimar, p. 98 à 100

Vesc, remarques sur le dénombrement de 1851



Le premier changement que nous constatons est que les colonnes sont bien plus nombreuses que dans les précédents dénombrements et recensements. Les colonnes s'étendent maintenant sur 2 pages.

Pour un format A4, la réduction de ces deux pages rend le texte illisible, aussi nous allons les diviser pour bien pouvoir lire les têtes des colonnes.

DESIGNATION		NUMÉRO			NOMS		PROFESSIONS		ÉTAT CIVIL			OBSERVATIONS	
DES QUARTIERS, VILLAGES OU HAMEAUX.	AN NUEL.	DES MAISON.	DES CHAMBRES.	DES HABITANTS.	FAMILLE.	PRENOMS.	[Les fonctionnaires, propriétaires et autres personnes non nées, et non nées, doivent être inscrits dans cette colonne. — On répète au cas besoin.]		ÉTAT CIVIL DES HABITANTS.				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14

DESIGNATION		NUMÉRO			NOMS		PROFESSIONS		ÉTAT CIVIL			AGE	
DES QUARTIERS, VILLAGES OU HAMEAUX.	AN NUEL.	DES MAISON.	DES CHAMBRES.	DES HABITANTS.	FAMILLE.	PRENOMS.	[Les fonctionnaires, propriétaires et autres personnes non nées, et non nées, doivent être inscrits dans cette colonne. — On répète au cas besoin.]		ÉTAT CIVIL DES HABITANTS.				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
		1	1	1	Coutin	J. Voltaire	Instituteur						30
		2	2	2	Boulet	Jean	prop. cult.						30
					Biran	Jean	employ. cult.						30
					Espely	Théodore	prop. cult.						30

Page de gauche

Quelques colonnes sont restées comme avant. La manière de compter est la même qu'en 1846.

NATIONALITÉ.			CULTES.				MALADIES ET INFIRMITÉS APPARENTES.										OBSERVATIONS.															
FRANÇAIS	ÉTRANGERS	ÉTATS UNIS	Catholiques	Protestants	Autres	ALIENÉS	INDIÉDÉS	AUTRES MALADIES		OBSERVATIONS.																						
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50

Page de droite

Les grandes différences se trouvent sur la page de droite. On note ici la nationalité de chaque individu ainsi que sa religion. On pose aussi la question de savoir s'il y a des maladies ou des handicaps dans la famille.

La Population

En 1851, Vesc a 969 habitants. Vous en voyez ci-contre la répartition.

En 1836, Vesc avait encore 1101 habitants, en 1841 il y en avait 1050, en 1846 le nombre avait diminué jusqu'à 1015 et en 1851 il n'y avait plus que 969 habitants. Pendant 15 ans, le nombre de personnes habitant à Vesc a donc baissé de 132 individus. Heureusement, cette tendance a été freinée, car si cette diminution avait continué à la même vitesse, sur 150 ans, la commune de Vesc serait maintenant déserte.

Population.		
SEXE masculin.	Garçons	328
	Hommes mariés	514 } 189
	Veufs	39 } 232
SEXE féminin.	Filles	185
	Femmes mariées	455 } 38
	Veuves	38 } 232
TOTAL.....		969

Hameaux

Ce dénombrement compte 13 hameaux. Il est dommage que, dans les dénombrements successifs, les noms des hameaux et la manière dont on les met ensemble changent. On n'arrive plus à comparer les données des hameaux entre eux, ce qui en rend l'étude problématique.

Grandes divisions communales.	
Nombre de quartiers, villages ou hameaux.....	15
Nombre de rues.....	—
— de maisons.....	231
— de ménages.....	225

Cultes

Cultes.		Cultes.	
Catholiques romains.....	577	Catholiques romains.....	20
Calvinistes	372	Calvinistes	413
Luthériens	—	Luthériens	—
Israélites.....	—	Israélites.....	1
Autres cultes ou communions.....	—	Autres cultes ou communions.....	—
TOTAL.....	969	TOTAL.....	434

Culte à Vesc

Culte à Crupies

La plupart des habitants de Vesc sont catholiques (60 %) et une minorité est calviniste (40%). Nous ne pouvons pas résister à comparer ces chiffres avec ceux des villages voisins.

Dans la même année, 95% de la population de Crupies est calviniste et presque 5% est catholique.

Cultes.		Cultes.	
Catholiques romains.....	110	Catholiques romains.....	17
Calvinistes	238	Calvinistes	98
Luthériens	—	Luthériens	—
Israélites.....	—	Israélites.....	—
Autres cultes ou communions.....	—	Autres cultes ou communions.....	—
TOTAL.....	348	TOTAL.....	115

Culte à Comps

Culte à Orcinas

En 1851, une grande majorité de la population de Comps aussi est calviniste (68%) tout comme à Orcinas où les habitants sont pour la plupart calvinistes (85%).

Cultes.	
Catholiques romains.....	180
Calvinistes	357
Luthériens	—
Israélites.....	—
Autres cultes ou communions.....	—
TOTAL.....	537

Cultes Montjoux 1851

Le village de Montjoux montre également une majorité de protestants (66%).

Mais si nous consultons la liste des Cultes à Bourdeaux en 1851, nous sommes confrontés à une difficulté.

Population.	
SEX masculin.	Garçons..... 392
	Hommes mariés..... 276
	Veuves..... 30
SEX féminin.	Filles..... 307
	Femmes mariées..... 272
	Veuves..... 22
TOTAL..... 1435	
Cultes.	
Catholiques romains.....	314
Calvinistes.....	
Luthéranes.....	
Juifs.....	
Autres cultes ou communions.....	
TOTAL.....	

Population et Cultes à Bourdeaux en 1851

Vous lisez qu'en 1851, Bourdeaux avait 1435 habitants, mais vous voyez que les informations concernant les cultes sont inachevées. Nous ne savons pas pourquoi ces données n'ont pas été complétées. La seule conclusion que nous pouvons tirer de ces chiffres est qu'à Bourdeaux 314 personnes sont catholiques. C'est presque 22%. Très probablement la majorité du reste étaient des calvinistes.

La conclusion générale de ces nombres est qu'en 1851, Vesc était un village catholique dans une mer de communes calvinistes.

Agriculture et autres industries

1 ^{re} Agriculture.		
Propriétaires cultivateurs.....	230	560
Fermiers.....	14	39
Fermiers propriétaires.....		
Fermiers faisant en même temps un autre état.....		
Métayers ou colons.....		
Filles propriétaires.....		
Filles faisant en même temps un autre état.....		
Jouisseurs (vignerons, jardiniers, laboureurs, etc.).....	2	4
Filles jouisseurs.....		
Filles faisant en même temps un autre état.....		
Domestiques attachés à l'exploitation (valets de ferme, bergers, etc.).....	45	69
Bûcherons, charbonniers.....		

Ce dénombrement donne aussi des informations sur les métiers de la population. Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des personnes actives travaillent dans l'agriculture (657). Quelques individus ont un métier dans l'"industrie de bâtiment" (7), et dans l'"industrie de l'habillement"(12) et l'"industrie de l'alimentation"(9).

Maladies ou infirmités

Maladies ou infirmités apparentes.	
Avançés.....	0
Bourgeois.....	3
Sourds et muets.....	2
Aliénés à domicile.....	13
Aliénés dans des établissements particuliers.....	0
Individus atteints du goitre.....	63
Individus affligés d'une déviation de la colonne vertébrale.....	0
Individus affligés de la perte d'un bras.....	0
Individus affligés de la perte d'une jambe.....	0
Pieds-bots.....	1
Autres maladies ou infirmités.....	19

Cette liste indique que 63 individus sont « atteint de goitre ». Cela représente 7% de la population !

Le goitre était donc particulièrement fréquent. Il s'agit d'une maladie généralement familiale, dont la fréquence augmente avec l'âge, et touche plus souvent les femmes que les hommes. Certains pays et certaines régions généralement montagneuses, sont particulièrement concernés par cette pathologie. Il s'agit notamment du Massif Central et de la Bretagne en France. Le goitre endémique est le résultat d'une carence essentiellement en iode.

L'iode se trouve dans certains endroits dans la terre. Quand l'iode est délayé dans l'eau, il est absorbé par les plantes.

Si nous comparons le nombre d'individus atteints du goitre à Vesc avec le nombre de personnes atteintes du goitre dans les communes voisines on obtient l'information suivante :

Goitre en 1851	atteints de goitre	habitants	%
Vesc	63	969	6,50%
Crupies	2	434	0,46%
Montjoux	11	537	2,05%
Comps	5	348	1,44%
Orcinas	0	115	0,00%
Bourdeaux	6	1435	0,42%

Le pourcentage des personnes atteintes du goitre à Vesc est donc assez élevé. La cause se trouve peut-être dans l'eau qu'elles utilisaient pour boire et pour arroser leurs légumes. Nous ne pouvons pas nous imaginer que la cause pouvait seulement se trouver dans le régime alimentaire des gens car la cuisine des Vescois ne diffère pas tant que cela de celle des Crupians.

Domestiques et bergers

Vous avez lu qu'en 1851, Vesc compte 61 domestiques, valets et bergers. On voit que le nombre de ces employés diminue, comme celui de la totalité de la population. Cette diminution est certainement en relation avec l'industrialisation et la ruée vers les grandes villes.

Habitants/ domestiques				
années	domestiques	nombre habitants	pourcentage	
1836	82	1101	7,45%	
1841	92	1050	8,76%	
1846	78	1017	7,67%	
1851	61	969	6,81%	

Le domestique le plus âgé est un certain Joseph Tardieu. Il a 63 ans et est employé comme berger par Jean Joseph Aubert, qui habite dans un quartier qu'on nomme, dans ce dénombrement, « Chastan et Saint Rozier ». Apolonie Lombard est également assez âgée, elle a dans les 60 ans, et elle travaille chez Jean Claude Roussin au quartier de La Peine. Nous n'avons pas d'autres informations concernant ces deux personnes.

L'employé le plus jeune a 12 ans.

Inconnu

Nous regrettons de ne pas pouvoir placer dans une famille toutes les personnes qui se trouvent sur la liste de ce dénombrement. Parmi les 969 individus, nous n'avons pas pu en placer 23 pour des raisons diverses.

Peut être pourriez-vous nous aider à trouver des informations concernant ce foyer :



A la page 7, nous trouvons, sous le numéro 61-178, le Curé de Vesc en 1851. Si nous ne nous trompons pas, son nom est Laguillemand, Joseph Désiré, mais cela n'est pas certain. En tout cas, ce nom ne figure pas sur les listes du CGDP. Nous espérons que vous aurez une solution.

En nourrice

Dans le dénombrement de 1851, il y a 9 "enfants en nourrice". Le père et la mère nourricières Jacques Begou et Marie Broc, déjà rencontrés lors des dénombrements précédents, sont encore sur la liste. Ils s'occupent de deux enfants : Jacques Barnaud, qui a 5 ans et Louise Broc, 4 ans (Il n'est pas spécifié s'il y a un lien de parenté entre la nourrice et la petite fille dont elle s'occupe).

Erreurs

39	Quinquet	Rose	50 ans						
40	Jean	Jacques	5 ans						
41	dit	Louise	4 ans						
42	dit	Jacques	5 ans						
43	dit	Louise	4 ans						
44	dit	Jacques	5 ans						

Rose Quinquet a 50 ans et elle est veuve. Elle habite avec ses enfants au quartier Lunières. Un nom peu commun : Quinquet. Mais si l'on regarde bien la liste, nous voyons que le patronyme de ses enfants est Jean. Alors tout s'éclaire. Rose Quinquet est la même personne que Rose Arnaud, veuve de Paul Jean¹. Par contre nous ne savons toujours pas pourquoi on la nomme Quinquet, peut-être avait-elle de très beaux yeux.

Richard TROOTS et Christine GARAUD

Des mariages bien compliqués

Dans son Histoire de la noblesse du Comtat Venaissin, Jean-Antoine Pithon-Curt étudie la généalogie des familles de cette province. Au tome 4, p. 558, nous trouvons la généalogie de la maison de RAFELLI ou RAPHAELI dont les différentes branches ont vécu au Comtat-Venaissin, en Avignon, dans la principauté d'Orange d'où elle passa en Hollande et en Provence. L'ancêtre, Paul de Rafellis, au XIII^e siècle, habite à Milan. L'une des branches, des Rafellis, seigneurs de Saint-Sauveur, se trouvait à Carpentras.

François de Rafellis, seigneur de Rus en Dauphiné, troisième fils de Pierre II et de Madeleine de Grignan fut élevé par Sébastien des Seguins, seigneur de Roque-sur-Pernes (second époux de sa mère) vers la fin du XVI^e siècle. Il épousa (contrat M^e François Matthieu, notaire à Carpentras) le 28 novembre 1583, **Laure des Isnards** [fille d'Alain des Isnards, co-seigneur de la Roque-Alric (Vaucluse), gouverneur du château de Mornas et gentilhomme de la chambre de François de France, duc d'Alençon, et de Jeanne de Raimond de Modène] dont il eut :

1/ **Esprit de Rafellis** qui suit...

2/ *Gaucher de Rafellis*, chanoine théologal de la cathédrale de Carpentras

3/ *Jean de Rafellis* qui fut tué en Candie au service de Venise (sans postérité)

4/ *Charles de Rafellis* qui mourut sans alliance

5/ *Angélique de Rafellis* qui épousa en 1644 Pierre Guibert de Carpentras et décéda en 1662. Ils eurent un fils : Joseph Guibert Marquis de Vaubone, chambellan de la Clé d'Or, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques de Calatrava, colonel de Dragons, général-major de la cavalerie de l'Empereur, conseiller du Conseil Aulique et gouverneur du Châteauneuf de Naples. Il mourut à Vienne en Autriche au service de l'Empereur en 1716.

6/ *Françoise de Rafellis* qui fut Ursuline à Carpentras en 1668

7/ *Marguerite de Rafellis* dont la destinée est ignorée.

Esprit de Rafellis, seigneur de Rus, participa, aux côtés de Turenne, aux sièges de Phillipsburg et de Mayence en 1644. On le remarque à la bataille de Norlingue et au combat de Somerhoven en 1648 (où il fut blessé) ; puis, encore sous les ordres de M. de Turenne, au combat du faubourg Saint-Antoine en 1652. Il fut nommé ensuite lieutenant-général de l'artillerie au département de Bresse par brevet du 8 mai 1669 et capitaine de vaisseau au département de Toulon en 1675.

Il épousa (contrat par M^e Antoine Amiié, notaire à Carpentras, le 10 mars 1649) **Françoise de Sausan** [ou Soisan] renommée par son esprit et par ses talents dans les négociations et les intrigues de la Cour. Elle épousa ensuite **en secondes noccs Pierre Arnoul**, seigneur de Vauresson, intendant de la marine en Provence, **dont la mère et la sœur épousèrent en même temps l'une son fils aîné, l'autre son fils cadet.**

Ce triple mariage est remarquable parce que Pierre Arnoul devint à la fois beau-père de ses deux fils, beau-fils de l'aîné et beau-frère du puîné, tandis que Françoise de Sausan devint elle-même belle-fille de son fils aîné et belle-sœur de son fils cadet. Le fils aîné devint beau-père de sa mère et de son beau-père et le fils cadet fut beau-frère de sa mère, beau-fils de son frère et gendre de sa belle-sœur. Tout ça sans dispense ni inceste.

L'une des branches des ancêtres de Françoise de Sausan vint s'éteindre en 1693 dans la famille de la Tour-Gouvernet. Une autre de ses ancêtres, Françoise de Sausan épousa César de la Tour de la Charce en Dauphiné, dont

le fils, Hector de la Tour épousa en 1693 Isabelle de Sausan. Jacques de Sausan seigneur de la Bédosse et d'Arènes, leur descendant, fut marié (contrat M^e Auzias à Mirabel [aux-Baronnies] le 10 août 1630) à **Jeanne de Soyans**, fille d'Aimar et de Françoise de Lopès-La Fare, de Baumes au Comtat-Venaissin.

Soyans est une terre du diocèse de Die d'où serait issue cette famille. Antoine de Soyans, quatrième aïeul maternel de la Dame de Rus, était seigneur de Châteauneuf-de-Bordette dont il fit acquisition le 20 novembre 1543 (notaire M^e Alazar à Vaison). Marin de Soyans, son fils, seigneur de Mirabel et de Châteauneuf-de-Bordette, acquit une partie de cette dernière terre par acte passé devant Pierre Travail, notaire à Mirabel, le 6 juin 1545.



Esprit de Rafellis
Collection Louis de Raphélis-Soissan



Armoiries
des Arnoul de Vauresson

Observations sur ce triple mariage

Françoise de Sausan devint belle-fille et belle-sœur de son fils aîné, belle-sœur de son fils cadet ; belle-sœur et belle-mère de Geneviève Arnoul sa belle-fille ; belle-mère du beau-père et belle-mère de Pierre Arnoul son mari ; belle-sœur, belle-mère et belle-fille de Geneviève Saulger.

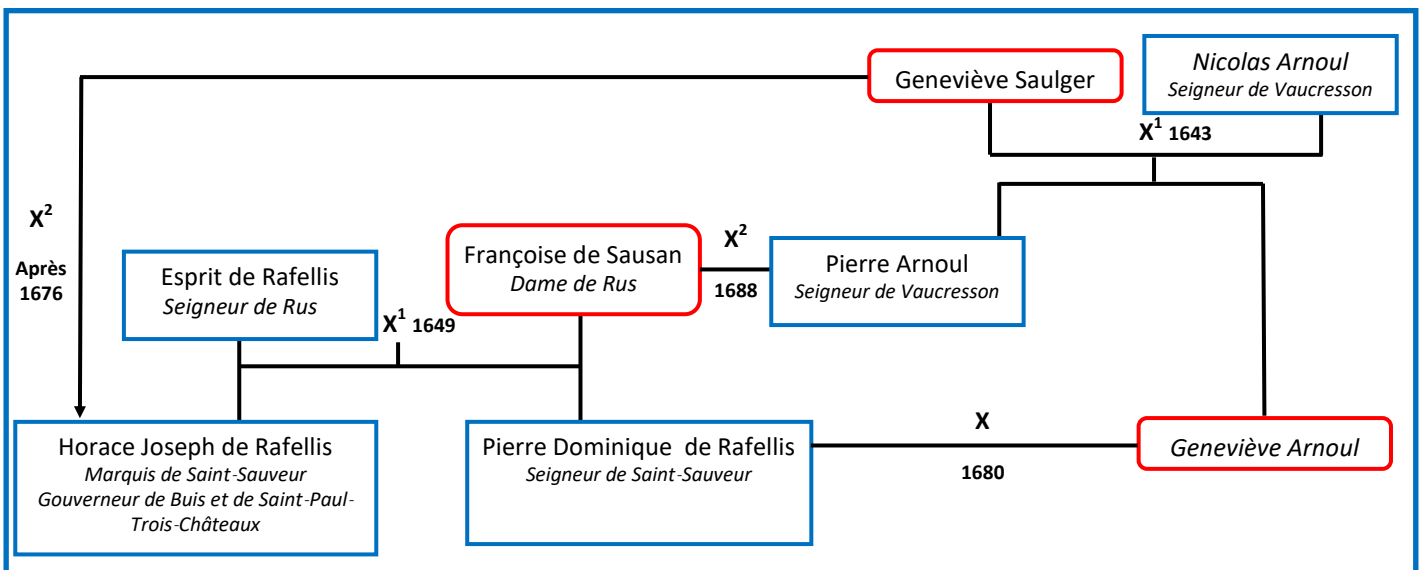
Geneviève Saulger devint tout à la fois belle-mère, belle-fille et belle-sœur de Françoise de Sausan ; belle-sœur et belle-mère de Pierre Arnoul son fils ; belle-sœur de Geneviève Arnoul sa fille et belle-sœur d'Horace Joseph de Rafellis son second mari.

Geneviève Arnoul devint belle-fille et deux fois belle-sœur de Pierre Arnoul son frère ; fiancée d'Horace Joseph de Rafellis, sa belle-sœur, sa belle-fille et la belle-sœur de sa mère, femme de Pierre Dominique de Rafellis qui devient par là son beau-frère, beau-fils de son frère, fils de sa belle-mère et beau-frère de sa belle-mère et de sa mère

Allez donc vous y retrouver !!!!!

Jean-Claude MÈGE-BASTET, Tiré de « Terre d'Eygues n° 44 » second semestre 2009

Généalogie familiale de Marc Raphélis-Soissan (geneanet.org)



Le Provençal au XV^e siècle

« Au XV^e siècle, dans bon nombre de communautés de notre région, les délibérations consulaires et les actes officiels étaient rédigés en provençal. En 1461, c'est dans cette langue, par exemple, que fut établi le règlement relatif aux foires et marchés de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

De 1480 à 1492, le cadastre de Chamaret est également en provençal : " *James Bec ha ung hostal scituat ou luoc de Chamaret, confrontant devès l'orient ambe lostal de Steve Boni, chariera ou miey, et devès occident ambe un viol que vaia sant Berthomieu, et devès bisa ambe lostal de Giraud Juhan, et devès vent ambe lostal dou sobredich Steve Boni ; una halma de sol lo chastel confrontant devès orient ambe to viol de Sant Berthomieu et devès occident ambe lo dich chastel, et devès bisa ambe la balma de Peyre Robert...* "

Le provençal de cette époque variait, au point de vue de l'orthographe, d'un pays à l'autre, comme le français du reste, selon les connaissances grammaticales de ceux qui l'écrivaient, mais sa prononciation, dans notre région, était à peu près la même partout et, si l'on tient compte que l'o se prononçait presque ou, que l'a se prononçait o, et que le s, à la fin des mots, ne se prononçait pas, l'on peut juger, par l'extrait ci-dessus, qu'il ne différait guère du provençal qu'on y parle aujourd'hui. »

Vieux Ecrits, Anfos Martin, 1928, Imp. Journal de Montélimar, p. 30/31

La Forêt de Saoû, propriété des Saoûniens ?

A partir du milieu du XVIII^e siècle jusqu'aux années 1830, l'histoire de la Forêt de Saoû est jalonnée par une longue suite de procès entre deux propriétaires terriens, le Sieur Bonafou de Presque et le Sieur Falquet-Travail, et les habitants du bourg et de la Forêt. Cette longue bataille juridique aura pour conséquence, d'une part, de monter les habitants du bourg contre ceux de la Forêt et, d'autre part, de faire partir définitivement la plupart des familles qui habitaient la Forêt depuis le début du XVII^e siècle. La lettre ci-dessous émane du ministère des finances. Elle est adressée au préfet de la Drôme et est datée du 25 fructidor en XII, soit le 12 septembre 1804 :

« La commune de Saoû réclame depuis longtemps, Monsieur, la propriété de la forêt du même nom. Elle a renouvelé cette prétention en 1772, époque où cette forêt fut inféodée au Sr Bonafou de Presque qui la rétrocéda au Sr Travail en 1781. Divers arrêtés du Conseil l'en ont déboutée.

Au moment où le Conseil fut supprimé, les différents n'étaient point encore terminés. Le tribunal de Vaucluse auquel le jugement en fut dévolu, a adjugé par un jugement du 29 frimaire an 7, la propriété de la forêt à la commune et condamné le Sr Travail à des dommages et intérêts.

A cette époque est intervenue la loi du 14 ventôse an 7 relative aux engagements de forêts ; le Sr Travail a demandé à être dispensé d'en remplir les formalités jusqu'à ce que l'instance pendante entre lui et la commune fut définitivement jugée.

On a écrit en conséquence à la Régie de faire cesser toutes poursuites ; ce qui a été exécuté. Le tribunal de cassation, par un jugement du 13 fructidor an 8, a cassé celui de Vaucluse et, par suite de cette cassation, l'affaire s'est trouvée être du ressort du tribunal de Gap ; mais les parties ont préféré de la soumettre à des arbitres qui ont déclaré la commune simple usagère et en cette qualité lui ont assignée un canton dans la forêt et laissé au Sieur Travail la jouissance du reste.

Le Sieur Léon, homme de loi, propriétaire dans la commune de Saoû, et fondé d'une procuration de quelques habitants, a présenté au Conseil d'Etat, au mois de messidor an 11, un mémoire afin d'obtenir la révocation de la concession de 1772 et la subrogation des habitants à la place du Sieur Travail. Il demandait en outre qu'il fut nommé par vous, Monsieur, un nouveau maire ainsi qu'un autre conseil municipal, sous prétexte que les intérêts de la commune n'étaient pas sagement défendus par eux.

Le conseil municipal de cette commune, instruit des démarches du Sieur Léon, a pris le 15 pluviôse dernier une délibération au non d'un grand nombre d'habitants. Ils y désavouent formellement les démarches de ce particulier et déclarent qu'il se qualifie faussement de fondé de pouvoir de la commune ; ils joignent à ce désaveu plusieurs délibérations par lesquelles ils paraissent lui avoir retiré leurs pouvoirs depuis l'an 5 ; ils annoncent qu'ils sont contents du jugement arbitral et ils en demandent la confirmation.

Les administrateurs généraux des forêts auxquels cette affaire a été communiquée pensent qu'il serait plus avantageux pour l'Etat de laisser le Sieur Travail concessionnaire de cette forêt, attendu que le Gouvernement aurait à lui rembourser des indemnités considérables pour les travaux qu'il y a fait faire.

Mais la loi du 11 pluviôse an 12, relative aux engagistes et concessionnaires des forêts, réunit définitivement au Domaine toutes celles qui ont été engagées et elle veut qu'il soit dressé, par des experts nommés à cet effet, des procès verbaux d'estimation de ces biens, afin de pouvoir régler les indemnités auxquelles peuvent prétendre les concessionnaires.

D'après le vœu de cette loi, je ne puis que vous inviter, Monsieur, à nommer un expert pour procéder à l'estimation de la forêt de Saoû et à m'envoyer une expédition de procès verbal qui en résultera. Vous voudrez bien y joindre vos observations et votre avis sur la division qui règne dans cette commune et me faire connaître si le jugement arbitral dont il s'agit a été précédé et suivi des formalités prescrites pour lui donner toute l'authenticité convenable.

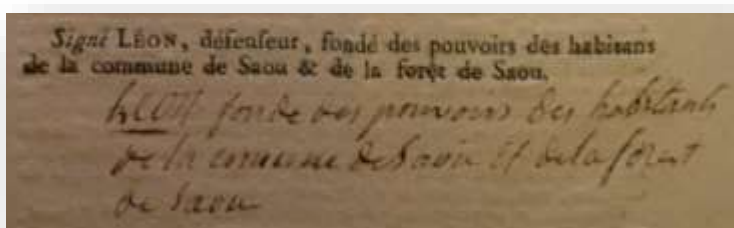
Mais quoi qu'il en soit, comme on ne peut empêcher une partie d'habitants de plaider, us singuli, à leurs propres périls et risques, pour la défense de droits dans lesquels ils se croient fondés, je dois vous inviter, Monsieur, à faire poursuivre au tribunal de Gap, le jugement de l'instance contre le Sieur Léon et des partisans pour les faire débouter définitivement de leurs demandes. Je vous prie de m'accuser la réception de la présente et de me faire part de ce que vous aurez fait en conséquence. J'en écris également aux administrations des forêts. J'ai l'honneur de vous saluer. »

Dans cette lettre tout est dit ! L'intérêt de l'Etat n'est pas que la forêt soit exploitée par des particuliers et par une commune, mais par un seul propriétaire qu'il sera plus facile de gérer. De plus, il n'est pas question de rembourser l'argent engagé dans les travaux effectués. Dans les années suivantes, les habitants de la Forêt avec leur fondé de pouvoir, M^e Léon, dont l'étude sera incendiée par des hommes du village à la solde du Sieur Travail, reprendront la lutte. Néanmoins, ce dernier se fera nommer préfet à... Valence et gagnera ensuite tous les procès ! Il fera raser les habitations de certaines familles comme les Cordeil, Pezillier, Gontard, etc.

Marie-Claire DEBOUVERIE

Sources

- Dossier relatif à la Forêt de Saoû, Archives départementales de la Drôme, 7M 3P- M11 et M12



Signature de M^e Léon, en bas d'un mémoire sur la Forêt de Saoû, AD26



Gene@2017 un premier succès pour une première !

Près de 600 personnes se sont déplacées aux Archives départementales des Yvelines le 2 décembre dernier, à l'occasion de Géné@2017, cette édition étant intitulée « *Généalogie et innovations numériques* ».

De nombreux responsables d'associations étaient présents, mais aussi un public qui a rempli les salles d'ateliers et conférences, désireux de découvrir, de s'informer. Le choix était vaste, du Souvenir français à la Génétique en passant par les lois sur le numérique et toutes les structures liées aux applications existantes ou en cours de développement. Toutes choses que personne, sans doute, n'avait imaginées il y a 15 ou 20 ans.

D'aucuns s'inquiètent légitimement de la part et de l'avenir des associations dans ce monde numérique qui va si vite. L'avenir est sombre si on reste sur le quai en se contentant de pester, il peut s'éclaircir si on prend conscience rapidement que nous devons être acteurs et non spectateurs de ces bouleversements. Il faut redéfinir notre raison d'être, notre manière d'être et les pistes à explorer pour que notre expertise et notre connaissance du terrain nous rendent incontournables, irremplaçables.

C'est déjà le cas, j'en suis convaincu, car notre champ d'action est assez vaste pour que jamais le secteur marchand ne puisse nous remplacer.

Thierry Chestier, président

1968-2018 : 50 ans après !

Cette année 2018 sera celle d'un cinquantenaire, ou d'un jubilé, appelez-le comme bon vous semble.

Selon les chroniqueurs de l'époque, il ne se passait pas grand-chose en France en ce début d'année 1968, on parlait même d'ennui. Mais des gens avaient décidé de faire bouger les choses et d'unir leurs forces pour faire émerger des idées nouvelles, et inciter le plus grand nombre à s'unir pour le bien commun. Ils portaient un grand espoir, éprouvant sans doute aussi une certaine inquiétude, ce qui est compréhensible au début d'une nouvelle aventure. Allaient-ils réussir à susciter l'adhésion du plus grand nombre à ce nouvel élan ? Quelles en seraient les conséquences ?

Ce projet mûrissait depuis assez longtemps pour qu'il devienne inenvisageable de ne pas le faire aboutir. Une réunion s'est tenue en toute discrétion, seuls les instigateurs étaient présents, la presse n'avait pas été conviée. Enfin, le grand jour est arrivé, il fallait rendre public ce qui avait été organisé. C'est arrivé au mois de mai 1968, la Fédération des sociétés françaises de généalogie, d'héraldique et de sigillographie (FSFGHS à l'époque) était née, une ère nouvelle venait de commencer.

Thierry Chestier, président

DOCUMENTS GENEALOGIQUES EN VENTE PAR CORRESPONDANCE

Adresser les commandes à
Cercle généalogique de la Drôme provençale :
 Maison des Services publics
 1 avenue Saint-Martin
 26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.

Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.

La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.

La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiens, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MÈNURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260
Les protestants au Désert (120 pages)	15,00	360
La santé de 1800 à 1920 (127 pages)	15,00	415
Justice de l'Ancien Régime à 1920 (180 pages) Nouveauté 2017 !	25,00	560

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 3,50 €

Arbre 7 générations 4,00 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 4,50 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	3000
Prix €	1,75	3,75	5,35	7,00

Pour les arbres, l'envoi est fait séparément sous tube. Les frais de port et d'emballage sont de 7 € pour 1 à 3 arbres

Un bon de commande est en ligne sur le site du CGDP, dans l'onglet « Boutique » :

<http://www.genea26provence.com/>



Maison des Services publics
1 avenue Saint-Martin
3^e étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie :
cgdp@genea26provence.com

Notre site Web :
genea26provence.com

Notre Forum :
genea26provence@yahogroupes.fr

Notre page sur Facebook :
facebook.com/cgdp.genealogiste

« La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres »

La Lettre

du

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Périodicité Trimestrielle
Direction de publication : Guy VENTURINI
Dépôt légal : décembre 1994
N° 19 C 95
ISSN 1260 – 240 X